

# JOURNAL HISTORIQUE

ET

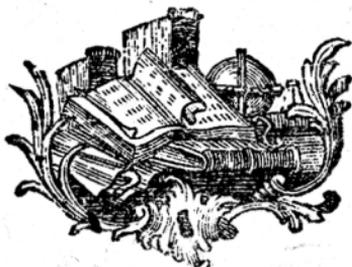
# LITTÉRAIRE.

15. JUILLET 1790.

---

*Neque te ut miretur turba, labores,  
Contentus paucis leHoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*

---



*A MAESTRICHT,*

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-  
Libraire, sur le Vrythof.

*Et se trouve à LIEGE,*

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-  
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine,





JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.

15. Juillet 1790.

---

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Conversions remarquables de quelques protestans.* A Liege, chez J. J. Tutot. 1790. un vol. in-12 de 244 pag.

C'EST une chose admirable que le choix des événemens que Dieu prépare à son Eglise dans des tems obscurs & pénibles, où son autorité est combattue, sa considération affoiblie, la foi de ses enfans dans un danger imminent, & le succès de la séduction tel que les élus même ne s'en garantiroient pas, si celui qui inspire & affermit les vertus, ne les revêtissoit d'une force particulière. C'est dans de telles situations que l'Eglise a toujours senti des effets plus marqués de la providence générale qui la gouverne & la conserve, & que des événemens inattendus ont servi d'avertissement & de

*Ità ut in  
errorem  
inducan-  
tur, si fieri  
potest,  
etiam  
electi.  
Matth, 24.*

signal, selon l'expression du Prophete, pour connoître & fuir un ennemi puissamment armé, & l'empêcher de traîner en esclavage les bien-aimés du Seigneur. *Dedisti metuentibus te significationem ut fugiant a facie arcûs & liberentur dilecti tui.*

Pf. 57.

Parmi ce genre d'événemens on compte avec raison la conversion de plusieurs protestans, distingués par leurs connoissances, leur état, & l'on peut dire aussi, par la force & la constance de leurs préjugés. Nous avons rapporté il y a plus d'un an, celle de M. Thayer, ministre prêdicant à Boston; nous avons vu les combats que cet homme instruit avoit long-tems livrés à la conviction naissante, comment il avoit cédé enfin aux impressions impérieuses

\* 1 Fév.  
1789, p.  
173, 176  
& suiv.

de la vérité \*, comment après une confession franche & courageuse de la foi catholique, il avoit repoussé les embuches d'une secte artificieuse qui, en enrôlant l'illustre converti parmi ses prosélytes, auroit donné à ses erreurs un nouvel appui. L'histoire de cette conversion se trouve à la tête de ce recueil. Elle est suivie de celle de M. Martineau, qui de calviniste zélé, devenu un des ecclésiastiques les plus édifiants, est mort à Paris, dans le séminaire de saint Sulpice, avec des sentimens de piété & de confiance, dont le récit seul fait couler des larmes de consolation: on doit lire l'exposé touchant qu'en fait celui-là même, qui a eu le plus de part, après Dieu, à sa conversion. Un auteur, aussi habile théologien que logicien exact & sévère, a fait sur cette mort des réflexions qui méritent d'être approfondies. „ 1°. On a bien vu des „ catholiques abandonner cette Religion sainte; je désie qu'on m'en nomme un seul

„ qui ait attendu, pour y renoncer, l'article  
 „ de la mort, ou sa dernière maladie; qui  
 „ ait cru pouvoir y renoncer en ce moment;  
 „ qui ait regardé le projet d'y renoncer comme  
 „ une de ces actions saintes, mais qui coûtent  
 „ aux passions, & qu'on renvoie autant qu'on  
 „ peut à ces derniers momens, crainte qu'on  
 „ ne trouve ses passions trop gênées pour le  
 „ reste de la vie. „

„ 2°. On a vu au contraire, & on voit en-  
 „ core des calvinistes, des luthériens, des hé-  
 „ rétiques, des impies de toutes les sectes,  
 „ se convertir dans leur lit de mort, à la Re-  
 „ ligion catholique, demander avec ardeur,  
 „ en ce moment, un prêtre catholique, & re-  
 „ garder comme un bonheur suprême celui de  
 „ leur conversion; mourir ensuite avec joie,  
 „ parce qu'ils mourroient catholiques. „

„ 3°. On voit nos malheureux apostats, sur-  
 „ tout, chercher en ce moment, un prêtre  
 „ qui puisse les réconcilier à l'Eglise, se re-  
 „ procher leur premier changement comme le  
 „ plus terrible sujet de craindre les vengeances  
 „ du Dieu de vérité & de justice, devant le-  
 „ quel ils sont sur le point de paroître. „

„ 4°. On ne voit jamais les hérétiques con-  
 „ vertis à la Religion catholique se reprocher  
 „ ce changement à l'heure de la mort. „

„ 5°. On les voit au contraire, regarder  
 „ leur conversion, comme la première source  
 „ du bonheur dont ils vont jouir, comme un  
 „ garant de la prédilection spéciale que Dieu  
 „ a eue pour eux. Si après leur conver-  
 „ sion, ils ont vécu comme M. Martineau,  
 „ ils meurent tous avec la même sérénité,  
 „ la même confiance que lui; au lieu des re-  
 „ mords de l'apostat, ils éprouvent cette joie

„ pure , qui est l'avant-coureur des délices  
„ célestes. „

„ D'après ces observations constantes , je  
„ dirai : Si l'instant où l'homme est prêt à pa-  
„ roître devant Dieu , est aussi l'instant où il  
„ juge le mieux de sa conscience , de la jus-  
„ tice de ses remords , & de la vérité des  
„ choses , qu'on m'explique comment la Reli-  
„ gion catholique , en la supposant fautive , se  
„ présente cependant à ceux qui la connois-  
„ sent , comme la seule vraie , la seule propre  
„ à nous rendre propice le grand Dieu , qui  
„ seul doit prononcer sur notre bonheur ou  
„ sur notre malheur éternel ? Et si la religion  
„ protestante est la vraie religion , pourquoi  
„ est-ce sur-tout à l'heure de la mort , ou dans  
„ des maladies graves , qu'elle tourmente ceux  
„ qui l'ont embrassée au mépris de la Religion  
„ catholique , tandis que les protestans , con-  
„ vertis au catholicisme , & au lit de la mort ,  
„ bénissent toujours Dieu de leur conversion ?  
„ Pourquoi ces remords dans tous nos apos-  
„ tats ? & pourquoi cette paix & ces douces  
„ consolations des leurs dans ce lit de mort ? „

L'histoire de la conversion de M. Alegre ,  
protestant & adjoint du ministre de Montaran ,  
est également intéressante. Mais la plus remar-  
quable , à raison des circonstances extraordi-  
naires qui l'accompagnent , est celle de Ma-  
demoiselle Pitt , parente du ministre. Comme elle  
contient le récit d'un songe fort singulier & réa-  
lisé d'une manière frappante , l'auteur a cru  
devoir combattre d'abord la résistance que ces  
fortes de choses éprouvent de la part de la phi-  
losophie du siècle. Il donne d'abord des preu-  
ves de ce genre de visions , tirées de l'écriture-  
Sainte & de l'Histoire Ecclésiastique &c. , & en-

suite des regles solides , tirées des écrits de Gerson, de S. Grégoire, de Benoit XIV, pour éviter la crédulité excessive des enthousiastes, & la stupide simplicité des ignorans (a). On fait que le célèbre Arnobe de très-zélé païen qu'il étoit, se fit chrétien par la forte impulsion d'un songe, *somniis compulsus*, dit S. Jérôme (*Chron. ad an. 20. Const.*). Les historiens les plus estimés rapportent divers exemples de conversions qui s'opérèrent dans des tems orageux pour l'Eglise, en conséquence des songes ou des visions envoyés d'une manière surnaturelle. On peut voir nommément ce que dit Eusebe, *l. 6, c. 5* de St. Basilde, soldat, Mais rien de plus remarquable que ce qu'a écrit sur ce sujet le savant Origene (*lib. contra Cels.*).

„ Plusieurs, dit-il, ont embrassé le christianisme  
 „ par l'esprit de Dieu, qui frappoit leurs ames  
 „ d'une impression subite, & qui leur envoyoit  
 „ des visions tant le jour que la nuit; en sorte  
 „ qu'au lieu de rejeter la parole divine, ils  
 „ devenoient disposés à y conformer leur vie.  
 „ J'en ai vu plus d'un exemple... Je prends  
 „ Dieu à témoin que mon but est de faire aimer  
 „ la Religion de Jesus-Christ, non par des

---

(a) „ Souvenez-vous, dit un homme de grand  
 „ sens, que si la crédulité a ses illusions, l'orgueil  
 „ de l'esprit a aussi sa pusillanimité; & que si le  
 „ faux sage ne croit pas aux moyens extraordinaires  
 „ de la Providence, c'est foiblesse, c'est souvent  
 „ petiteesse d'idées sur la miséricorde divine; c'est  
 „ souvent fatuité, & desir enfantin de paroître plus  
 „ grand par l'affectation du mépris, qu'on ne le  
 „ seroit en se rendant à un examen raisonné, &  
 „ aux preuves les plus solides... — *Qu'y a-t-il  
 „ de plus crédule? L'ignorance* (disoit Terrasson). *Qu'y  
 „ a-t-il de plus incrédule? L'ignorance.*

„ contes inventés à plaisir, mais par la vérité,  
 „ & par le récit de ce qui est arrivé en ma  
 „ présence. „

Si c'est porter trop loin la crédulité, dit l'auteur, que de regarder le songe de Mlle. Pitt, comme envoyé de Dieu, à quoi pensoit donc M. Bossuet; lorsque faisant l'éloge funebre d'Anne de Gonzague de Cleves, il s'exprime de la sorte. „ La princesse confesse qu'elle avoit tellement perdu les lumieres de la foi, que lorsqu'on parloit sérieusement des mysteres de la Religion, elle avoit peine à retenir ces ris dédaigneux qu'excitent les personnes simples, lorsqu'on leur voit croire des choses impossibles; & poursuit-elle, *c'eût été pour moi le plus grand de tous les miracles que de me faire croire fermement le christianisme (a)*....

Dans un songe admirable, de ceux que Dieu même fait venir du ciel, par le ministère des anges, dont les images sont si nettes & si démêlées, où l'on voit je ne fais quoi de céleste, elle crut, c'est elle-même qui le raconte; écoutez, & prenez garde sur-tout de ne pas écouter avec mépris l'ordre des avertissemens divins, & la conduite de la grace; elle crut, dis-je, de marcher seule dans une forêt; elle y avoit rencontré un aveugle, dans une petite loge; elle s'approche pour lui demander s'il étoit aveugle de naissance, ou s'il l'étoit devenu par quelque accident; il répondit qu'il étoit aveugle-né. *Vous ne savez donc pas*, reprit-elle, *ce que*

---

(a) Nous rapportons d'autant plus volontiers ce passage de Bossuet, qu'il est propre à plus d'un genre d'instruction.

„ c'est que la lumière, qui est si belle & si agréa-  
 „ ble, & le soleil qui a tant d'éclat & de  
 „ beauté? — Je n'ai, dit-il, jamais joui  
 „ de ce bel objet, & je ne puis m'en former  
 „ aucune idée : je ne laisse pas de croire, con-  
 „ tinua-t-il, qu'il est d'une beauté ravissante.  
 „ L'aveugle parut alors changer de voix &  
 „ de visage ; & prenant un ton d'autorité,  
 „ mon exemple, dit-il, doit vous apprendre  
 „ qu'il y a des choses très-excellentes & très-  
 „ admirables qui échappent à notre vue, &  
 „ qui n'en sont ni moins vraies ni moins desi-  
 „ rables, quoiqu'on ne les puisse ni compren-  
 „ dre ni imaginer... Par une soudaine illu-  
 „ mination, elle se sentit si éclairée, c'est elle-  
 „ même qui continue à vous parler, & telle-  
 „ ment transportée de la joie d'avoir trouvé ce  
 „ qu'elle cherchoit depuis si long-tems, qu'elle  
 „ ne put s'empêcher d'embrasser l'aveugle, dont  
 „ le discours lui ouvroit une plus belle lumière  
 „ que celle dont il étoit privé ; & , dit-elle, il  
 „ se répandit dans mon cœur une joie si douce  
 „ & une foi si sensible, qu'il n'y a point de  
 „ paroles capables de l'exprimer. „

„ Vous attendez, chrétien, quel sera le ré-  
 „ veil d'un sommeil si doux & si merveilleux.  
 „ Ecoutez, & reconnoissez que ce songe est  
 „ vraiment divin. Elle s'éveilla là-dessus, dit-  
 „ elle, & se trouva dans le même état où elle  
 „ s'étoit vue dans cet admirable songe ; c'est-  
 „ à-dire, tellement changée qu'elle avoit peine  
 „ à le croire. „

Après ces préliminaires, l'auteur en vient à  
 sa narration, & rapporte le songe qu'eut Mlle.  
 Pitt le premier Janvier 1785, étant convales-  
 cente, après une maladie qui l'avoit condnité  
 aux portes de la mort. Elle fait elle-même la

description de ce songe, dans ses lettres à M. Roussen, curé d'Abbeville. „ Je m'imagi-  
 „ nois, dit-elle, entrer dans un couvent dont  
 „ toutes les religieuses portoient une croix d'ar-  
 „ gent sur la poitrine. Je fus conduite au  
 „ chœur, où je les vis toutes placées en ordre.  
 „ A leur tête, j'en apperçois une qui étoit le  
 „ vrai portrait de ma grande tante. On me dit  
 „ d'entrer, & on me le dit jusqu'à trois fois,  
 „ en ajoutant : *ne craignez point ; c'est une*  
 „ *véritable amie que vous trouverez dans cette*  
 „ *personne. Vous aurez de la peine à lui ren-*  
 „ *dre vos sentimens ; mais que cette difficulté*  
 „ *ne vous arrête point.* J'entrai. „

„ Du chœur on me conduisit à un apparte-  
 „ ment qui m'étoit destiné. L'escalier qui y  
 „ conduisoit étoit si mauvais, que je fus con-  
 „ trainte, pour m'y soutenir, de prendre une  
 „ corde qui servoit de guide. J'entendis alors  
 „ une voix qui me dit encore que je mour-  
 „ rois dans cette maison. Cette parole fit une  
 „ grande impression sur mon esprit, & l'atten-  
 „ tion que j'y prêtois me donnoit un grand  
 „ mécontentement de moi-même. Ce songe  
 „ me revint les deux nuits suivantes. „

Huit mois après, elle a la curiosité de ve-  
 nir passer quelque tems en France, non pour  
 s'y faire instruire dans la Religion catholique,  
 car elle étoit encore bien loin de ce desir, &  
 bien moins encore pour s'y faire religieuse.  
 Elle s'adresse à un négociant de saint Valery,  
 dont les enfans avoient été élevés au couvent  
 de la Visitation d'Abbeville ; ce négociant l'a-  
 dresse à la supérieure, en qualité d'Angloise,  
 qui desiroit passer quelque tems avec les gran-  
 des pensionnaires. „ Il ne savoit rien de mon  
 „ songe, dit mademoiselle Pitt, & moi-même

„ je n'y pensois plus. C'étoit là cependant  
 „ qu'il devoit se vérifier dans tous ses points. „  
 „ J'y arrive le 27 Septembre 1785; je vois  
 „ les religieuses avec leurs croix d'argent.  
 „ Présentée à la supérieure qui étoit alors ma-  
 „ dame *De la Maison*, je reconnois, à son  
 „ visage, le portrait de ma grande tante. J'a-  
 „ voue que je fus si frappée de cette ressem-  
 „ blance, que je me sentis prête à tomber en  
 „ foiblesse. Je ne fis d'ailleurs en ce moment  
 „ nul cas de mon songe. Tenant alors de l'in-  
 „ crédulité de Thomas, je ne pus y ajouter  
 „ foi. La vie religieuse que je devois embras-  
 „ ser, à en croire ce qui m'avoit été dit, me  
 „ paroïssoit trop contraire à la liberté angloise,  
 „ dans laquelle j'avois vécu jusques-là. Bien  
 „ loin de penser que je dusse mourir dans  
 „ cette maison, plusieurs choses me donne-  
 „ rent, dès le premier jour, envie de la  
 „ quitter; entr'autres la vue de l'escalier tour-  
 „ nant, par où l'on me conduisit à la cham-  
 „ bre que je devois occuper. „

Il faut lire dans la relation même, les combats que livra Mlle. Pitt à la vocation divine, comment elle voulut d'abord quitter une demeure odieuse, comment elle surmonta ensuite cette aversion, & quels fruits de piété & de vertu elle y produisit. Elle y vit encore, & est à même de donner personnellement tous les renseignemens qu'on peut lui demander sur les événemens qui forment son étonnante histoire.

Ce volume se termine par la relation de la conversion plus récente encore de madame Wilson, élevée aussi en Angleterre, dans la religion anglicane. Observez toujours ici les moyens & les preuves de la grace & de la vérité. C'est d'abord dans une église où elle est entrée par un esprit de curiosité, que madame Wilson se

sent frappée du desir d'embrasser la Religion catholique. Elle résiste; une maladie dangereuse vient l'avertir de penser à son salut. Le seul moyen de l'opérer se montre à elle dans cette même Religion, qu'elle ne connoît cependant encore qu'imparfaitement. Elle recouvre la santé; son cœur est trop foible pour se déterminer encore. L'Esprit-Saint la conduit de nouveau dans la même église; la même voix intérieure lui parle, & pour le coup, après avoir fait sa priere, elle se sent capable d'une résolution qui lui fait dire : *non, rien ne me fera changer, & je suis disposée à faire tous les sacrifices nécessaires, pour en venir à la démarche que Dieu me demande.*

A la page 133, il y a des *Litanies de la bonne mort*, composées par une demoiselle protestante, convertie à la Religion catholique, & morte en odeur de sainteté. Ce titre paroîtra bien dévôt & en même tems bien noir & triste aux hommes du siècle; mais qu'ils lisent ces *Litanies*; je les défie de n'en pas être profondément affectés. Ils éprouveront que c'est (pour me servir de l'expression d'un auteur connu) une pierre jettée dans le torrent qui les emporte, & que si elle n'en arrête pas le cours, elle en fait au moins reculer quelques flots.

---

Colloquium in regione mortuorum inter Hermannum à Weda, Gebhardum Truchfès, archiepiscopos Colonienfes, & Sacerdotem : de hodierno statu Ecclesiæ Germanicæ. *A Francofurt & à Leipfig. 1790.*

**L**es dialogues nécrologiques sont un moyen souvent employé pour des rapprochemens & des combinaisons qui peuvent répandre du

jour sur les mœurs & le génie des siècles, & renforcer les lumières historiques. Celui-ci, qui a lieu entre Herman de Weiden ou de Wied (a), Gebhard Truchfès, deux archevêques de Cologne, & un prêtre nouvellement défunt, roule sur l'état présent de l'Eglise d'Allemagne. On y voit des analogies singulières avec des événemens passés. Le célèbre P. Hedderich y est représenté comme le pendant de Bucer, également ex-religieux, appelé par Herman pour faire une *aufklärung*. Cette comparaison m'a paru odieuse; j'ai cru qu'il y avoit peu de justesse, même de l'injure; j'allois me mettre en devoir de la réfuter: & voilà malheureusement le révérend ex-pere qui vient lui-même traverser mes bonnes intentions. Il fait le plus pompeux éloge de Herman & de son *aufklärung*; il gémit qu'elle n'ait pas réussi; & sa douleur est si profonde, qu'il souffre de ne pouvoir en parler à son aise. (b)

L'auteur commence ce dialogue par les mots *fiat lux*, en faisant allusion à l'*aufklärung* (illu-

Gen.

(a) La plupart des écrivains François l'appellent de *Weyden*, mais c'est plutôt de *Wied*, du nom du comté que possédoit ce prélat.

(b) Voici quelle étoit l'*aufklärung* de Herman. „ *Hermannus de Weda anno 1544 proposuit majori capitulo & clero Coloniensi systema reformationis à Bucero & Melanchtone adoptatum quod purum & merum Lutheranismum continebat* „. Voici maintenant le jugement du R. ex-pere Hedderich sur cette *aufklärung*: „ *Novam (Hermannus à Weda) suæ ecclesiæ reformationem in erigendis scholis, eliminandis abusibus & reducendâ ecclesiæ disciplinâ ad pristinam puritatem meditabatur, quamvis successu, fatoque infelici, quod tacere, dolere est* „. Voyez l'*Historia originis & inaugurationis universitatis Bonnenfis. 1786.*

mination, dégourdissement, décroissement des esprits), & finit par ces paroles remarquables Matth. 27. & d'une vérité désolante : *Et tenebra factæ sunt super universam terram.*

On voit ici le fragment d'une lettre de l'électeur Truchès, écrite au Pape Grégoire XIII, exactement semblable à celle que Pie VI reçoit aujourd'hui des métropolitains d'Allemagne. Ce parallèle fait naître des réflexions que nous abandonnons à ceux qui le vérifieront par eux-mêmes. Je n'en ferai qu'une d'après l'auteur de cette petite brochure. C'est que du tems de Truchès on n'avoit encore aucun doute sur les décrétales d'Isidore; & cependant il parle du pape, de son autorité, de ses droits &c. sur le même ton que ceux qui se tiennent nuit & jour sur ce pont-aux-ânes. Il paroît donc que ce pont n'est qu'un biais; que ce n'est pas dans le délit d'Isidore, mais dans l'esprit des hommes tels qu'il y en a dans tous les siècles, qu'il faut chercher l'origine des combats livrés au Saint Siege.

Obs. div.  
sur ces  
Décrét.  
1. Fév.  
1790, p.  
175 & au-  
tres, *ibid.*

On trouve çà & là des notes très-intéressantes; telle que celle-ci, sur les expressions de respect envers le pape que lui prodiguent les novateurs lors même qu'ils détruisent son autorité par les fondemens. „ *Omnes moderni novatores imitati sunt usum pontifices regnantes magnis laudibus extollendi eò ipso momento quo omnes vires adhibent ad annihilandam divini eorum primatus jurisdictionem. Comparari possunt Casca illi quæ, postquam in Julium Cæsarem conspiraverat, ante dictatorem dum in senatum ibat, quasi veneraturus eum genu flectebat ut securius feriret.* „

La suivante n'est pas moins juste, & donne une idée exacte de la distinction si fautive & si usée du S. Siege d'avec la cour de Rome: petit

artifice dont les plus ignorans ne font pas les dupes. Notre auteur dit ingénieusement que voici la vraie différence entre ces deux choses. *Si le pape accorde quelque grace, c'est le S. Siege; s'il la refuse, c'est la cour de Rome.* Il en donne un exemple frappant tiré d'une piece connue. Il finit par observer que le *S. Siege & la cour de Rome* sont comme les deux principes des Manichéens : ils expliquent le bien & le mal que dit souvent du même pape, le même homme dans le même livre ou dans le même discours. *Distinctio ista inter Ecclesiam & Ecclesiam similis est huic alteri temporibus nostris ad nauseam repetitæ inter Sedem Apostolicam & curiam Romanam. Quid ergo est S. Sedes, quid curia Romana? Dicam: si Pius VI annuit & gratiam quamdam concedit, tunc Sancta Sedes, tunc Papa loquitur: si abnuit, tunc curia Romana loquitur. Exemplum habes in Pro memoria Coloniensi §. 50 hisce verbis. „ Elektor „ juxta normam concilii Basileensis & Tridentini, & de consensu capituli sui Coloniensis „ petierat à pontifice judices nationales pro „ tertiâ instantiâ, & pro hoc munere septem „ viros in ecclesiasticâ dignitate constitutos proposuerat... huic arbitrio Papa annuit: dum „ autem ad effectum veniendum erat, curia Romana se opposuit „ Sancta Sedes & curia Romana sunt quasi duo principia Manicheorum quibus omnia phænomena explicantur & totum novatorum systema fulcitur.*



---

*Principes du droit canonique universel, ou manuel du canoniste, par M. Lucet, avocat-consultant pour les matieres bénéficiales. A Paris, chez Onfroi. A Bruxelles chez Charlier libraire, montagne du congrès (a). 1788, in-4to. de 812 pages.*

C'EST un abrégé du *Jus canonicum* de Van Espen, qui peut être utile au candidats de la jurisprudence canonique, & même à des personnes instruites dans cette science, qui voudront, sans recherche & sans fatigue, éclaircir les difficultés que présentent des cas occurrens. » Cinq volumes *in-folio*, dit le rédacteur, qui » pouvoient épouvanter ceux qui cherchent » la science dans peu de livres, viennent d'être » réduits en un vol. *in-4to*, dans lequel, les » jeunes magistrats, les jurisconsultes de tous » les états catholiques, peuvent, presque sans » peine, voir de suite, combiner entr'eux, & » approfondir ces principes fondamentaux, qui » sont la source de tout le droit ecclésiastique, &

---

(a) On trouve chez le même libraire, les *Réflexions spirituelles* du P. Berthier, *Le Sage dans la solitude* par l'abbé Pey, les *Instructions familières & raisonnées* de l'abbé Janson, & autres bons ouvrages dont nous avons rendu compte. M. charlier (qui succède dans la librairie à feu M. du Jardin) proteste hautement contre l'imposture qui a mis son nom à une rapsodie dégoûtante & très-platement impie (*Vie des Saintes, ou nouvelle légende dorée*), imprimée à Paris, où malgré l'immense liberté de la presse, elle n'a pu paroître avec le nom de l'imprimeur sans provoquer les rigueurs de la police.

» & fans lesquels il est impossible de bien en-  
 » tendre les loix & les usages de chaque pays,  
 » & beaucoup moins encore la jurisprudence  
 » des tribunaux.

» Les évêques, les grands-vicaires, les cu-  
 » rés, tous ceux qui sont chargés de l'admi-  
 » nistration des choses spirituelles, ont, sous  
 » leurs yeux, en peu de mots, les vraies  
 » maximes du gouvernement de l'Eglise; & les  
 » peuples ecclésiastiques y trouvent encore des  
 » regles de conduite également solides & lu-  
 » mineuses. »

On comprend sans effort que nous ne pou-  
 vons garantir toute l'étendue de cet éloge,  
 moins encore toutes les décisions contenues  
 dans ce gros lexicon; mais il nous a paru  
 qu'en général il y regne une doctrine saine,  
 & une jurisprudence plus catholique qu'elle ne  
 l'est, hélas! chez la plupart des avocats de ce  
 tems. Les louanges amphigouriques données à  
 Van Espen, partisan outré & victime de la  
 secte au nom honteux, paroîtront suspectes à  
 bien des gens. Il est ridicule sans doute d'exal-  
 ter cet écrivain au-dessus de tous les canonis-  
 tes, & de le croire supérieur aux Thomassin,  
 aux du Mesnil, aux Cabassut &c.; mais on  
 fait qu'il ne faut pas juger sévèrement le lan-  
 gage des *préfaces*; & que là, comme dans les  
 éloges funebres, les louanges même les plus  
 exagérées, ne tiennent pas à la classe des men-  
 songes; parce que le lecteur est dûment averti  
 de ne les apprécier que sur la place & l'esprit  
 de la piece où elles se trouvent.

De Ecclesiâ & ejus notis quæstio theologica.  
 Quid Ecclesiâ? Quæ & quanta ejus authori-  
 tas? Quæ membra? Quæ notæ? *Louvain,*  
*de l'imprim. acad. 1790*

**O**N comprend assez que mon intention n'est pas de rendre compte de toutes les theses qu'on soutiendra dans l'université de Louvain; mais je ne puis m'empêcher d'observer avec quelle attention les illustres professeurs saisissent les premiers momens de leur réintégration, pour défendre les vrais principes & confondre les erreurs que les agens du défunt gouvernement avoient essayé d'introduire dans ces catholiques provinces. Voici quelques-unes des assertions de cette these qui est du R. P. Herffs, Dominicain. *Porro cum ipse Christus visibili modo non esset mansurus in terra, sub figura clavium, legislativam Ecclesiæ suæ contulit potestatem, hancque in suo genere summam atque a civili prorsus independentem; quod & docet fides catholica, & per se clarum apertumque est. . . . Ex quibus locis evidens fit jurisdictionem Petro datam tam amplam fuisse, ut in apostolos ipsos, qui etiam Christi oves sunt, sese extenderet; illosque proinde jure divino Petro fuisse subiectos: quod & constans est Patrum traditio. Hæretica igitur est Febronii ejusque sectatorum sententia, quæ eandem in solidum omnibus apostolis a Christo collatam fuisse potestatem, contendit. Nec minùs errant Emsenses, qui in schismatico suo conventiculo, an. 1786. celebrato, quasi ex tripode definiunt, Christum ligandi atque solvendi potestatem, nullis limitibus circumscriptam, apostolis eorumque successoribus dedisse. . . . Vi hujus primatus, Romano Pontifici jus competit non*

*tantum supplendi aliorum episcoporum negligentiam, sed sese quoque eorum negotiis implicandi, idque etiam extra casum extraordinarium; conformiter ad Declarationem eminent. archiepiscopi Mechliniensis, contra doctrinam novitiorum seminarii generalis professorum, 26 Junii 1789, datam. Ex eadem prerogativa fuit S. Pontificem merito posse causas quasdam episcoporum judicio subtrahere, sibi que reservare, quod & docet Conc. Trid. Sess. 14. c. 7. de Pœnit. Ulterius inde sequitur, non posse obtineri a quolibet episcopo ( ut contendit Eybel in propositionibus a Pio VI. 28 Nov. 1786, bullâ Super soliditate, damnatis ) quod obtineri & concedi potest a Pontifice. . . . Illæ verò notæ nequaquam alicui sectariorum societati conveniunt. sola eas sibi jure vindicat Ecclesia Romana: sola igitur hæc vera est Christi Ecclesia, quæ sibi semper constans ac similis, novitatis ac dissensionis inimica, media inter, quæ impietas erigit veluti triumphati christianismi trophæa, ad finem usque seculorum sine macula & ruga perdurabit.*



*Réflexions intéressantes sur les principes de la nouvelle constitution de la France, & sur quelques décrets de l'Assemblée-nationale. Par un François. A Nivelles, de l'imprimerie d'Emmanuel - Henri - Joseph Plon. 1790. broc. in-8vo. de 48 p.*

**C**ES *Réflexions* ont reçu d'un côté de grands éloges, & ont essuyé de l'autre une critique véhémence. Ne voulant prendre aucun parti dans cette espèce de controverse, nous nous

contenterons de rapporter quelques passages sur la *Déclaration de l'homme & du citoyen*, en les abandonnant au jugement des lecteurs impartiaux.

*Les représentans du peuple François constitués en assemblée-nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics, & de la corruption des gouvernemens.*

„ Cette proposition est fautive dans sa généralité ; l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme ne sont pas les seules causes des malheurs publics, & de la corruption des gouvernemens. L'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de Dieu sont les principales causes de ces malheurs publics, qui ont tant affligé & qui affligent encore tant les sociétés. D'ailleurs les droits de l'homme découlent des droits de Dieu, comme de leur source ; pour connoître & apprécier les droits de l'homme, il faut remonter à Dieu qui l'a créé à son image & sa ressemblance ; c'est là le principe sur lequel sont fondés tous les devoirs & tous les droits de l'homme : il ne suffit donc pas, comme le dit l'assemblée-nationale dans ce préambule, „ pour rappeler aux membres du „ corps social leurs droits & leurs devoirs, „ d'exposer dans une déclaration solennelle les „ droits naturels, inaliénables & sacrés de „ l'homme „ ; mais il falloit d'abord établir les droits immuables de son Créateur & de son souverain Seigneur, puisque ceux-ci ont un rapport si nécessaire avec ceux-là, & que les premiers ne peuvent subsister sans les seconds. „

*En conséquence l'assemblée-nationale reconnoît & déclare, en présence, & sous les auspices*

*de l'Être-Suprême, les droits suivans de l'homme & du citoyen.*

» Pourquoi employer des expressions aussi vagues que celles-ci ? *En présence & sous les auspices de l'Être Suprême ?* Pourquoi ne pas commencer cette Déclaration par cette profession de foi si solemnelle : *Au nom du Père, & du Fils, & du Saint-Esprit* ; ou , *au nom de la sainte Trinité* , comme il est d'usage dans tous les actes publics de toutes les nations chrétiennes ? Alors les catholiques auroient pu croire que l'assemblée nationale reconnoît encore le Dieu qu'ils adorent ; mais lorsqu'elle se sert de termes dont les déistes, les matérialistes & les mahométans se servent & peuvent se servir sans renoncer à leurs erreurs, elle nous donne lieu de croire qu'elle n'a pas d'autre croyance sur la divinité que celle des infidèles & des incrédules. Que signifie cette expression païenne, *sous les auspices ?* Voudroit-on nous rappeler les cérémonies superstitieuses du paganisme ? Et puisqu'on ne peut pas avoir un projet aussi insensé, n'est-il pas évident qu'on ne se sert de cette expression, que pour exclure celles qui sont consacrées parmi les chrétiens pour exprimer leur foi sur la divinité à la tête de leurs actes publics & solennels ? Pourquoi les loix du christianisme ne sont-elles pas établies, comme le fondement d'une constitution qui devoit régénérer la France ? L'oubli ou le mépris de ces loix saintes est-il donc bien propre à la régénération d'un empire ? & cette omission mérite d'autant plus d'être remarquée, que la Religion catholique a toujours été regardée comme la base de toutes nos loix depuis Clovis, ou au moins depuis Charlemagne. »

*Les hommes naissent & demeurent libres & égaux en droits.*

« Les hommes ne naissent pas libres ; car ils naissent dans un état de foiblesse & de dépendance. Ils naissent dans la dépendance de leurs parens , avec obligation naturelle de reconnoître leur supériorité , de se soumettre à eux & de leur obéir ; cette obligation naturelle que la raison nous démontre , a été sanctionnée par l'autorité de Dieu même ; les hommes naissent dans la dépendance de ceux qui exercent l'autorité publique dans la société , avec l'obligation de reconnoître cette autorité & de s'y soumettre ; cette obligation est démontrée par la raison , elle est aussi sanctionnée par la parole expresse de celui qui est l'auteur & le conservateur des sociétés. Les hommes naissent & demeurent dans la dépendance de leur Créateur , avec l'obligation inviolable de se soumettre aux loix émanées de son autorité suprême. Cette remarque est d'autant plus importante , que l'assemblée-nationale ne donne pour regle à la liberté , d'autres loix que celles qui sont l'expression de la volonté générale ; & par conséquent , elle ne reconnoît pas d'autre législateur que l'homme lui-même , elle n'admet pas d'autres loix que celles que les hommes se font à eux-mêmes ; ce qui suppose l'athéisme ou le déisme le plus révoltant. C'est ce qui étoit assez clairement exprimé dans une adresse aux François de la part de cette assemblée , où il étoit dit : *Vous avez fait serment à la nation , à la loi & au roi : la nation c'est vous , la loi c'est encore vous , c'est votre volonté.* N'est-il pas absurde de confondre la loi avec celui qui doit s'y soumettre , de proposer à des hommes leur volonté pour regle , de mettre la volonté de l'homme à la

place de la volonté & de la sagesse du Législateur suprême? »

*Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels & imprescriptibles de l'homme.*

„ La fin principale des sociétés politiques doit être la fin pour laquelle Dieu a créé l'homme. Or, Dieu a créé l'homme pour le connoître, l'aimer, le servir, lui obéir, & par ce moyen obtenir la vie éternelle ; d'où il s'ensuit que la fin principale des sociétés politiques, c'est de maintenir & conserver les loix que Dieu a données aux hommes, pour parvenir à cette fin bienheureuse. Les droits de l'homme doivent être subordonnés aux droits de Dieu & à ses loix. „

*La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.*

„ De ce principe il suit évidemment qu'il n'y a plus d'autre crime que l'assassinat, le vol, la calomnie & autres de cette espèce ; donc l'impiété, les blasphèmes, les sacrilèges, les débauches ne seront plus des crimes. „

*La loi est l'expression de la volonté générale.*

„ Outre que cet article semble substituer la volonté des hommes aux loix divines & ecclésiastiques, il est absurde en lui-même ; car la volonté générale ne peut se connoître qu'en recueillant toutes les volontés particulières, ce qui est impraticable. D'ailleurs, si la volonté générale est partagée, quelle volonté fera la loi ? Celle du plus grand nombre ? Il falloit donc dire : *La loi est l'expression de la volonté de la pluralité des citoyens.* Et de quel droit la pluralité par sa volonté liera-t-elle la volonté de la mine-

rité ? Cela est-il de droit naturel ? Tous les hommes alors ne demeureront plus égaux en droits. Et si la minorité résiste à la majorité, en l'accusant de vouloir l'opprimer, & en disant que la résistance à l'oppression est un droit naturel & imprescriptible, qui aura le droit de soumettre la minorité ? S'il arrive une scission entre les parties de l'état, où est la volonté générale ? L'assemblée-nationale ne se joue-t-elle pas elle-même de ce principe, en déclarant, *que les actes du corps législatif sanctionnés par le roi sont des loix* ? Car si le corps législatif décrète des loix contre le vœu de ses commettans, comme cela est possible, puisque cela est arrivé, lorsque nos représentans actuels ont agi formellement contre le vœu des bailliages exprimé dans leurs cahiers, la loi est-elle alors l'expression de la volonté générale ? Si la loi est l'expression de la volonté générale, & si tous les citoyens ont droit de *concourir personnellement ou par leurs représentans* à sa formation, pourquoi tous les citoyens ne sont-ils pas admissibles aux assemblées municipales, administratives & législatives ? L'assemblée-nationale décrète ici, *que tous les citoyens étant égaux aux yeux de la loi, ils sont également admissibles à toutes les dignités, places & emplois publics selon leur capacité & sans autres distinctions que celles de leurs vertus & de leurs talens*. Dans les décrets pour la formation des municipalités & des assemblées administratives & législatives, elle exige d'autres distinctions que celles de la vertu & des talens ; elle veut qu'on jouisse d'une certaine fortune & qu'on paie une certaine contribution, ou imposition directe, pour être éligible ou admissible aux places & emplois publics, & même pour être votant ou électeur. C'est là se contredire for-

mellement & renverser le principe fondamental, que tous les hommes naissent & demeurent libres & égaux en droits. „



*La France république, ou le vœu de ces Messieurs, par un électeur des communes, M. L. D. V. A Paris, chez Gattey, Broch. in-8vo. de 25 pag. prix 12 f.*

**N**ous ne citerons de cet ouvrage que l'*Histoire orientale* qui le termine.

„ Dans une des plus belles contrées de l'Asie, s'élevoit une vaste & majestueuse montagne. Une superbe forêt couronnoit sa cime, & répandoit sur toute son étendue une fraîcheur suave, une humidité salubre & productive. On cultivoit sa pente, & la récolte suivoit de près la culture. L'ombre de la forêt servoit d'asile aux rossignols & aux bergers. Les troupeaux y trouvoient une ample pâture, & l'homme fatigué un doux repos. „

„ Certain alchimiste jugea cette forêt superflue ou plutôt nuisible. Il lui vint dans la tête de la soumettre à l'analyse du creuset. On fait qu'un alchimiste peut se tromper, comme tout autre individu. Mais qu'importe ? Celui-ci met le feu à la forêt. Elle est bientôt réduite en cendres. L'active impulsion du feu fondit certains minéraux que la superficie du sol cachoit aux regards. On trouva, parmi cet énorme amas de cendres, quelques parcelles de fer, de plomb, de cuivre, & même quelques paillettes d'or. Voilà ce que je cherche, dit le sectateur d'Hermès Trismégiste : mais les paillettes furent bientôt épuisées. Bientôt le mont se

„ dessécha ; en vain le soc tranchant tour-  
 „ mentoit encore la terre ; en vain le labou-  
 „ reur semoit avec encore plus d'activité qu'au-  
 „ paravant ; il semoit pour ne rien recueillir.  
 „ Le rossignol avoit porté plus loin ses chants ;  
 „ le berger avoit conduit plus loin ses trou-  
 „ peaux ; la montagne qu'on avoit vue si  
 „ fertile & si riante , fut remplacée par un ro-  
 „ cher aride & sauvage ; elle devint le repaire  
 „ des vautours dévorans , l'asile de tout oi-  
 „ seau finistre , le supplice des regards de  
 „ l'homme & le déshonneur de la nature. „



*Réflexions de M. le vicomte de Mirabeau sur  
 l'événement du 13 Avril. A Paris, chez Gat-  
 tety, libraire au palais-royal.*

**V**OICI l'événement qui fait l'objet de ces  
*Réflexions*. Deux députés (M. de Cazalès  
 & le vicomte de Mirabeau) sortant de l'assem-  
 blée-nationale, sont assaillis par un peuple fu-  
 rieux qui veut tremper ses mains dans leur sang.  
 Et quel est leur crime ? Qu'ont-ils fait pour  
 allumer la rage de ces forcenés ? Ils ont dit  
 librement leur avis dans l'assemblée, ils ont  
 rempli le devoir sacré que leur impose le titre  
 de député ; ils ont parlé d'après leur honneur  
 & leur conscience. Il me semble que ce n'est  
 pas là, comme la polygamie, UN CAS PENDA-  
 BLE ; & quel est cet étrange avis, quelle est  
 cette opinion si extraordinaire qui souleve con-  
 tre eux la multitude ? Ils pensent que la nation  
 ne doit permettre & autoriser l'exercice public  
 d'aucune autre religion que de celle de ses pe-  
 res ; que l'assemblée-nationale doit le déclarer  
 & en faire un article essentiel de la constitu-  
 tion. Ils pensent que les dons consacrés par la

piété de nos ancêtres au culte des autels & à l'entretien des ministres de la Religion, sont des propriétés sacrées & inviolables, dont la nation n'a pas droit de disposer, qu'elle peut encore moins mettre à l'encan & vendre à des agioteurs & à des juifs, sur-tout quand le clergé se dévoue lui-même & offre la moitié de ses biens pour le soulagement de l'état. Il semble qu'on peut avoir une telle façon de penser sans être mauvais citoyen, traître à la patrie, & sans mériter d'être mis en pièces par la populace. Nous ne suivrons pas le vicomte de Mirabeau dans les réflexions qu'il fait sur une telle violence; on sent profondément qu'elles ne peuvent qu'être justes & provoquer l'indignation des ames droites. Il en est une qui se présente du premier instant à tout homme sensé. C'est que „ les suffrages des députés ne „ sont donc pas libres; & s'ils sont exposés à „ perdre la vie quand leur opinion déplaît, „ c'est donc la partie la moins saine du peuple „ qui donne des loix à la nation, & la „ prétendue liberté n'est que le despotisme „ aussi honteux que cruel de la classe de la „ société la moins estimable par ses sentimens „ & par ses mœurs. „



*Ode de restitutâ Belgis libertate. Auctore Ægidio van Wamel, in collegio Ruremundensi Professore. A Ruremonde, chez Mackai & Minckenberg, 1790.*

**N**ous avons vu, il y a quelque tems, des vers du même auteur, qui célèbrent la prise de l'importante citadelle d'Anvers par les

patriotes Belges \* ; l'objet de l'ode que nous annonçons ici , est plus vaste & comprend tout l'historique de la révolution. Il y a du mouvement , des images , des transitions & des situations vraiment poétiques ; beaucoup d'aisance , peut-être trop , & c'est là , me paroît-il , le défaut du poète. Je voudrois embarrasser sa course de quelque obstacles , lui donner une aversion décidée pour les licences , pour les élisions , sur-tout quand elles sont brusques & dures , pour les tours traînans & verbeux. Peut-être mon souhait sera-t-il exaucé , car son bon esprit lui fera comprendre qu'il ne part pas d'un censeur caustique & injuste. Ce qu'il y a de certain , c'est que cette critique ne m'a point empêché de lire avec plaisir un bon nombre de strophes & quelquefois plusieurs de suite. Voici la fin qui est pleine de sentiment , de vœux chrétiens & patriotiques , que les bons citoyens répéteront avec plaisir après lui :

*Ne sinas grande hoc opus inchoatum  
Omne sancto ,*

*Abripi vanum tenues in auras ,  
O Deus vasti moderator orbis ,  
Quem juvat fastu tumidos ab altâ  
Sede potentes*

*Trudere , & summis humiles beare  
Gaudiis , fastigia ad alta vectos ,  
Dexter optato tua dona , quæso ,  
Fide corona.*

*Nobilem nostræ stabili columnam  
Gloriæ ; sævis procul a tyrannis  
Liberos , omnique metu solutos  
Protege Belgas ;*

*Horum & in firmâ pietate gressus  
Dirige , a falsæ Sophiæ tenebris ,  
Luce vestitos Fidei potenti  
Jugiter arce.*

15. Juillet 1790.

429

*Auream nobis stabilemque pacem  
Suffice, & pacem comitata dona;  
Junge concordem, animorum amico  
Fœdere Belgas.*

*Quâ patet, totus doceatur orbis,  
Belgico exemplo superos vereri,  
Exque servatâ pietate summam  
Quærere laudem;*

*Discat & vitæ pretio, vetusta  
Jura constanter patriæ tueri,  
Et Dei purum stabilire fuso  
Sanguine, cultum.*

*Sic sciant tandem populi beari,  
Subdere & Christo pia colla, pulchros  
Et sequi calles quibus ipsa supra  
Astra volatur.*



*Ode copiée d'après une feuille publique en  
Juin 1790.*

*Eccæ tenebræ operient terram, & caligo populos; super  
te autem orietur Dominus, & gloria ejus in te videbi-  
tur. Isaiæ 60. 2.*

**J**AI vu la suprême puissance  
Perdre ses légitimes droits,  
Et la hache de la licence  
Remplacer le glaive des loix :  
J'ai dit dans ma douleur amère,  
Le désordre couvrir la terre;  
Il n'est plus d'espoir, de repos :  
Enveloppés d'ombres funèbres,  
Les royaumes les plus célèbres  
Rentrent dans la nuit du cahos.

J'ai vu la discorde & sa rage  
Embraiser le cœur des humains;  
Des fureurs de l'antropophage,  
Je les ai vus fouiller leurs mains :  
J'ai dit dans ma douleur profonde,  
Le souffle de l'esprit immonde

Est répandu dans nos climats ;  
 Une impitoyable furie  
 Est désormais le seul génie  
 Qui regle le sort des états.

J'ai vu , bouillant de frénésie ,  
 L'impie armé contre le Ciel ;  
 J'ai vu l'horrible apostasie  
 De l'ingrat enfant d'Israël :  
 J'ai dit dans ma douceur extrême ,  
 O souverain Maître que j'aime ,  
 Ton culte tombe anéanti :  
 Infidèle à son ministère  
 L'Ange qui siege au sanctuaire ,  
 Lévi lui-même est perverti.

A ce spectacle épouvantable  
 Mes pieds ont chancelé sous moi :  
 J'ai cru voir un gouffre effroyable  
 S'ouvrir... & j'ai frémi d'effroi.  
 Fuyons , ai-je dit , ces rivages ,  
 Où les volcans & les orages  
 Sembient exhaler tous leurs feux ;  
 Pareille aux plaines de Gomorrhe ,  
 La terre n'y fait plus éclore  
 Que des arbustes vénimeux.

Aux champs féconds de la Belgique  
 Enfin j'ai fixé mes regards ;  
 J'ai retrouvé l'asile antique  
 Des vertus , des loix & des arts ;  
 Dans l'anarchie universelle ,  
 Grand Dieu , de la race fidelle  
 Ce peuple n'est donc plus exclus ;  
 Et contre ce nouveau déluge ,  
 Cette arche devient le refuge  
 Du foible reste des élus. &c.

---

*Vers présentés par les volontaires de Bruxelles à  
 son éminence le cardinal-archevêque la veille  
 de sa fête , le 23 Juin 1790.*

**L** E Dieu de paix est le Dieu des armées.  
 Tandis qu'à ses autels vous calmez son courroux ,  
 Par vos vertus , qui l'implorent pour nous ,

Vous rassurez nos villes alarmées.  
 Déjà nos ennemis expirent sous nos coups.  
 Vos bras levés au Ciel, appelant la victoire,  
 Ravissent vos brebis à la dent de ces loups;  
 Ils vont en succombant cimenter votre gloire.

Pleins de cette espérance, ô soutien d'Israël!  
 Nous accourons ici (a), dans ce jour solennel,  
 Avec de simples fleurs célébrer votre fête :

Bientôt couverts des plus nobles lauriers,  
 Nous reviendrons en ceindre votre tête ;  
 Et suspendant enfin les glaives meurtriers  
 A nos palmes accoutumées,  
 Libres, vainqueurs & triomphans,  
 Nous répéterons dans nos chants :  
 Oui, le Dieu de paix est le Dieu des armées.

---

**A** L'occasion des armoiries d'un prélat où  
 l'on voyoit une colombe & un serpent, sym-  
 boles de la simplicité & de la prudence, quel-  
 qu'un m'a demandé en quoi consistoit la pru-  
 dence du serpent & en quel sens ce reptile ve-

---

(a) L'attachement des Belges pour leurs évêques n'a rien d'étonnant pour quiconque réfléchit que dans les maux publics, dans les combats livrés par le despotisme aux droits & à la liberté du pays, les évêques ont toujours été les premiers souffrans & l'objet principal de la haine de nos ennemis. Qui pourroit raconter toutes les avanies, insultes, violences, faites dans ces dernières années au cardinal-archevêque, à l'évêque d'Anvers, à l'évêque de Namur &c. ? On fait que les deux premiers furent cherchés au moment de la révolution pour être jetés dans des cachots, & cela précisément parce qu'ils n'avoient pas voulu adhérer aux nouvelles doctrines substituées à celles de l'Eglise. Il n'est donc pas surprenant que le peuple, en même tems qu'il regarde ses pasteurs comme le mur du sanctuaire, les regarde encore pour se servir du mot de l'écriture, comme l'*avant-mur* de la liberté civile, & que lorsqu'il sort de l'oppression, il redouble d'amour & de reconnaissance envers ceux qui ont essuyé les premiers & les plus grands coups de la tyrannie; en même tems que la Providence se plaît à ces successions subtiles d'humiliations & de gloire, qui attestent la vigilance & la prompte efficace de sa justice.

*Murus &  
 antimurale.  
 Héb. 26.*

nimeux & abhorré pourroit être l'emblème d'une vertu. Je sais qu'un saint Pere a dit que la prudence du serpent consiste dans le soin de garantir sa tête en la défendant & préservant par le reste de son corps. Mais cette réponse n'est pas satisfaisante ; car ce genre de prudence est commun à tous les animaux , à l'homme comme à la brute : le premier mouvement de défense est en faveur de la tête , & tous les membres s'unissent pour la défendre. La prudence du serpent est le résultat tout simple de sa construction ; & quoique purement mécanique , elle est un excellent emblème de la prudence de l'homme. Il a l'ouïe alerte & sensible , il veille sans cesse , il écoute , & entend avec la finesse de l'inquiétude. Il marche en silence , il avance & recule avec une aisance extrême sans laisser de vestige , mesurant & déterminant l'espace à parcourir par l'étendue arbitraire de sa propre substance. Il s'éleve & s'abaisse selon le besoin ; s'allonge ou se rétrécit , prend des figures horizontales , circulaires , ovales , spirales , suivant les lieux , suivant les desirs , craintes , espérances qui le font mouvoir. Il passe par les plus étroites ouvertures ; son corps est lisse & en même tems écaillé ; il est souple & dur ; agile , pliant , musculeux. Son regard est doux ou enflammé ; il mord & caresse avec un flegme égal. Il quitte son enveloppe , & conserve tout son essor sous de nouveaux dehors... Quel homme que celui qui , en prudence & en politique , exprimeroit ( toujours selon les regles de la justice ) tous les traits de ce significatif emblème !



## NOUVELLES POLITIQUES.

### TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 21 Mai). Il s'est tenu ces jours derniers, en présence de sa Hautesse, un grand conseil de guerre, relatif au plan à suivre la campagne prochaine, & aux opérations à combiner avec les puissances, sur l'appui desquelles compte la Porte; & le lendemain, le résultat de ce conseil a été communiqué à M. Dietz, envoyé de S. M. Prussienne, qui a eu un long entretien avec le Reis Effendi.

Le comte Potocki, ministre de Pologne, a fait son entrée publique, en qualité d'envoyé extraordinaire; mais les lettres de créance lui ont déjà été expédiées pour déployer le caractère d'ambassadeur, lorsque les intérêts de la république ou les circonstances l'exigeront.

La Porte a reçu l'important avis que la flotte Russe, aux ordres du lieutenant-colonel Lambro Cazzione, se trouvant le 19 Mai entre Andro & le Cap d'Oro, y fut attaquée par 33 vaisseaux tant Turcs que Tunisiens, qui la mirent tellement entre deux feux, qu'ils coulerent à fond 6 vaisseaux, savoir: celui du commandant Lambro Cazzione, la *Ville de Vienne*, *Philadelphie* & 4 autres. Le commandant lui-même se retira avec le peu de monde qui lui restoit, à bord d'un de ses bâtimens légers & avec 2 autres, à Cerigo. Cette flotte, composée

en grande partie de vaisseaux Napolitains portant pavillon Russe, défoloit le commerce & ravageoit les isles de l'Archipel.

## P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 19 Juin*). Le 3, la diete tint une séance à huis clos, dans laquelle il lui fut fait part de la demande ministérielle, qu'avoit faite M. le marquis de Lucchefini, envoyé de S. M. Prussienne, pour le passage de 7 Régimens du roi, son maître, tant infanterie que cavalerie, qui se rendront à la grande armée de Silésie. La demande fut unanimement accordée. — Le comte de Kalckreuth, général au service de S. M. Prussienne, arrivé ici le 6 avec son épouse & son fils, ainsi qu'une suite de quelques officiers Prussiens, fut présenté le 7 au roi par M. l'envoyé, marquis de Lucchefini, avec lequel il fit ensuite une visite au comte de Stackelberg, ambassadeur de Russie : celui-ci eut le 9 son audience de congé du roi, à laquelle il se rendit sans aucun cortège, simplement dans son carrosse à 6 chevaux, accompagné de son fils & d'un officier Russe. Après l'audience, qui fut extrêmement courte, il fut traité à dîner, suivant l'usage dans ces occasions solennelles, de la part du roi, par M. le grand-maréchal de la couronne. Cependant cette fois-ci le repas n'eut pas lieu à la cour, mais à la maison de plaisance d'Eté, que S. M. a près de Lazenki, à quelque distance de cette résidence. — Notre gouvernement a été informé d'une Déclaration que le ministère d'Angleterre a faite au cabinet de Berlin, portant en substance, „ que la Grande-Bretagne „ ne manqueroit point de prendre une part „ active & directe aux opérations politiques

„ & militaires de la cour de Berlin, pour con-  
 „ server l'équilibre dans l'Europe en général,  
 „ dans le Nord en particulier. „

Si la guerre devoit s'étendre encore davan-  
 tage, la scene s'en établiroit sur tous les con-  
 fins de la Pologne, du côté de la Livonie, du  
 côté de la Silésie, du côté de la Gallicie, &  
 sur les frontieres des provinces Ottomanes. De  
 cinq armées Prussiennes (dont deux en Silésie  
 sous les ordres du roi, du duc-regnant de Brun-  
 swick, & du général de Möllendorff, & la troi-  
 sieme rassemblée dans les environs de Berlin  
 sous les ordres du duc Frédéric de Brunswick),  
 la quatrieme, commandée par le lieutenant-gé-  
 néral comte de Henckel-Donnersmarck, se por-  
 teroit de la Prusse orientale sur la Livonie; &  
 déjà elle s'est avancée jusqu'à Tilsit & Memel.  
 Le cinquieme corps-d'armée Prussien, qui est  
 encore aux ordres du lieutenant-général d'Use-  
 dom, s'est concentré sur nos frontieres, près  
 de la petite ville de Gnieuwkow, où le quar-  
 tier-général est établi. Cinq bataillons, qu'on  
 nomme de *Dépôt*, appartenant à des régimens  
 Prussiens, seront postés avec 200 dragons dans  
 le voisinage de Dantzig, pour en couvrir le  
 territoire.

La prolongation de la diete au-delà du terme  
 prescrit par les loix, qui a été résolue à la plu-  
 ralité des suffrages, aura lieu jusqu'au 7 Février  
 1791, & pour ne pas être dans le cas de por-  
 ter une nouvelle atteinte aux principes con-  
 stitutionnels de la république, en continuant  
 encore alors sa durée, l'on a résolu de ne s'oc-  
 cuper dans l'intervalle qu'exclusivement des  
 affaires de finances, de l'armée, & de la future  
 forme du gouvernement Polonois. — Nous  
 apprenons qu'il y a des mouvemens en Galli-

cie qui donnent de l'inquiétude à la cour de  
 Vienne. Il paroît une lettre circulaire adressée  
 à cette province par Pierre-Léopold, grand-  
 duc de Toscane, en date du 2 Juin, où ce  
 prince dit entr'autres choses „ qu'il a appris  
 „ avec le mécontentement le plus extrême, que  
 „ plusieurs gentilshommes de Gallicie, séduits  
 „ par quelques personnes mal-intentionnées, se  
 „ sont hasardés à abuser de sa bonté, au point  
 „ qu'ils ont représenté la réception gracieuse,  
 „ faite à leurs députés, comme un titre qui  
 „ les autorisoit à établir un comité de leur  
 „ propre chef, qui auroit le droit de donner  
 „ des instructions, & de prescrire des regles de  
 „ conduite aux députés à Vienne, relative-  
 „ ment à la commission dont ils y sont chargés,  
 „ de les assujettir à l'accomplissement de ces  
 „ instructions, & de négocier ainli avec l'au-  
 „ torité suprême, sur les conditions auxquelles  
 „ ils voudroient se soumettre à elle : qu'à cet  
 „ effet il a été élu des représentans par un  
 „ acte en date du 23 Avril dernier ; qu'il a  
 „ été établi dans les cercles des sous-comités,  
 „ subordonnés au comité principal ; qu'à cette  
 „ occasion l'on a exigé des contributions en  
 „ argent ; qu'on a recueilli des signatures, en  
 „ partie de gré, en partie par force & mena-  
 „ ces ; enfin même qu'en quelques endroits,  
 „ sous prétexte d'une révolution prochaine dans  
 „ le gouvernement, on a opposé la désobéif-  
 „ sance aux ordres & injonctions des officiers  
 „ du souverain. „

### E S P A G N E.

MADRID (*le 15 Juin*). La cour vient d'en-  
 voyer dans nos ports l'ordre d'armer jusqu'au  
 nombre de 50 vaisseaux de ligne. Le lieute-

nant-général don Joseph Solano , marquis del Socorro , commandera cette flotte : il aura sous ses ordres les lieutenans-généraux de Mazaredo & de Borja ainsi que six chefs-d'escadre. Les trois lieutenans-généraux des armées navales , que nous venons de nommer , ont été présentés au roi le 30 Mai , fête du nom de sa majesté. Cadix est le point de réunion de toutes ces forces maritimes. A la vue de préparatifs aussi considérables , l'on seroit tenté de croire que la cour ne compte plus de conserver la paix ; cependant elle est prête à entrer en négociations avec l'Angleterre : elle n'attend pour cet effet que l'arrivée de l'ambassadeur Britannique , M. Fitzherbert : c'est avec lui qu'elle continuera la discussion , déjà entamée directement entre les cours de Londres & de Madrid. Il n'est pas probable que l'intervention d'une puissance tierce y influera directement : il est vrai qu'on nous annonce la prochaine arrivée de M. Bourgoing , pour remplacer M. le duc de la Vauguyon ; mais l'éloignement de cet ambassadeur est peut-être ce qu'il falloit , pour ôter à la France le moyen de coopérer au maintien de la paix. Le gouvernement Espagnol est trop jaloux de son honneur & de son indépendance , pour ne pas vouloir éviter jusqu'à l'ombre de la nécessité de déférer à des impulsions étrangères ; & la crainte supposée , que M. de la Vauguyon n'excitât les armemens de l'Espagne , pour obliger la France d'armer à son tour , autorise trop visiblement des idées de cette espèce , pour ne pas préjudicier aux bons offices de son successeur , comme négociateur intermédiaire. En attendant , M. de la Vauguyon , qui avoit déjà eu communication des ouvertures conciliatoires à faire par le cabinet

Espagnol, n'a pas plutôt reçu le courrier de Paris, qui lui a lié les mains par rapport à cette négociation, qu'il a présenté à la cour au château d'Aranjuez le consul de France, comme chargé des affaires de sa nation jusqu'à l'arrivée de M. Bourgoing; &, sans remettre néanmoins ses lettres de créance, il s'est retiré à Madrid avec toute sa famille, où il se prépare pour un voyage assez long. Il ne retournera pourtant pas à Paris; mais l'on croit qu'en parcourant nos provinces, il pourra aller faire quelque séjour à Lisbonne, pendant le congé qui lui a été donné, & fixer ensuite, s'il ne reprend point son ambassade, encore pour quelque tems comme simple particulier sa résidence en cette capitale. La dernière démarche ministérielle qu'il a faite, c'est de demander & d'obtenir, malgré la défense générale de l'exportation des piastres, que venoit de faire S. M. catholique, la liberté d'en extraire deux millions, qu'on lui avoit témoigné être indispensablement nécessaires aux besoins actuels des finances de la France.

## P O R T U G A L.

LISBONNE (le 9 Juin). Sa majesté la reine voulant mettre un frein à l'introduction scandaleuse & à la publication de tant d'écrits obscènes & séditieux, qui nous arrivent surtout d'Angleterre & de France, vient d'ordonner qu'il soit fait une recherche exacte & rigoureuse dans toutes les librairies de la capitale. En conséquence de cet ordre souverain, on a vu notre grand juge, accompagné de plusieurs P.P. Dominicains du saint-office, & escorté d'un détachement d'hommes armés, se

rendre chez les libraires & en enlever tous livres défendus par l'ordonnance. (a)

Il y a eu ici une bagarre à l'occasion de 3 voleurs qu'on vouloit exécuter. Au moment où l'on vint pour les prendre, tous les prisonniers, dont la prison regorgeoit, se trouverent armés. Comme il en auroit trop coûté à les défarmer par la force, notre milice se borna à tenir la prison étroitement bloquée pendant 30 heures; cette précaution eut l'effet désiré. Ils se rendirent au bout de ce tems. Mais comme on menoit les criminels au supplice, le détachement qui les escortoit, pensa être écrasé par une foule immense de peuple qui couvoyoit les militaires; ceux-ci l'ayant repoussée rudement, on en vint aux coups; & l'affaire alloit devenir très-sérieuse, lorsque le commandant ordonna à sa troupe de se former en bataillon quarré & de se mettre en devoir de faire feu. Cette attitude menaçante suffit pour disperser la foule qui se sauva avec tant de précipitation, que les rues se trouvoient, à une grande distance, jonchées d'hommes & de fem-

---

(a) „ C'est s'y prendre bien tard, dit un sage observateur, après que Carvalho a infesté tout le royaume, & qu'on n'a encore rien ou presque rien relevé de ce qu'il a renversé & détruit. A combien d'autres pays peut-on faire le même reproche! Mais aussi que n'éprouvent-ils pas, ou du moins de quoi ne sont-ils pas menacés? Depuis vingt ans on a fait impunément la guerre à la Religion, à la raison, aux loix, aux mœurs. Les souverains ou les chefs se sont tus, quelques-uns même ont favorisé la licence de tout faire & de tout dire. Ils en paient à présent la folle enchere, ou ils doivent s'attendre à la payer. *Per qua peccat quis, per hæc & torquetur.* Sap. 11. 17. „

mes estropiés, dont plusieurs le furent très-dangereusement. L'exécution a eu lieu à la fin. On est à faire maintenant les perquisitions les plus rigoureuses pour découvrir ceux qui ont fourni des armes aux prisonniers. En attendant, on vient d'embarquer pour les Indes 300 de ces derniers, condamnés à travailler dans nos mines.

## S U E D E.

STOCKHOLM (le 20 Juin). Un courrier est arrivé le 15, porteur de lettres du roi, datées de Biorko-Sund, le 7 de ce mois : elles nous apprennent que les grandes flottes Suédoise & Russe se sont battues, à la hauteur de Cronstادت, quatre fois en 2 jours, savoir le 3 & le 4 ; mais que l'action n'a pu être décisive, parce que l'ennemi se tenoit trop éloigné en reculant toujours vers Cronstادت. Deux vaisseaux Russes sont fort endommagés. Le duc a pris depuis, près de Biörkö, une position très-avantageuse qui lui assure la communication entre sa flotte & l'escadre du roi, & lui fournit, en même tems, la commodité de réparer les dommages que l'un ou l'autre de ses vaisseaux peut avoir reçus dans le combat ; d'autant plus que Wybourg reste toujours bloqué. Mais il est des personnes qui craignent que le duc ne coure risque d'être enveloppé.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 4 Juillet). Outre la grande flotte aux ordres de l'amiral Barington, qu'aujourd'hui on croit destinée pour la méditerranée, & qui n'avoit pas encore mis à la voile le 18 Juin, on vient d'ordonner d'en équiper une autre de sept vaisseaux de ligne à Portsmouth ; celle-ci

doit prendre à bord des provisions pour un an ; ce qui fait juger qu'elle est destinée pour la Jamaïque , quoiqu'on pût en inférer avec autant de raison , qu'elle l'est pour l'Amérique méridionale , où l'on assure que la cour de Londres est résolue de frapper de grands coups , dans le cas où celle de Madrid refuseroit d'accéder à ses demandes.

La *Discovery* , bâtiment de transport venant de Gibraltar , est arrivé à Mother-Bank , où il a jetté l'ancre pour y faire quarantaine. On apprend par les dépêches qu'il a apportées , que 20 vaisseaux de ligne & un nombre considérable de vaisseaux de moindre force sont prêts à faire voile de Cadix ; que les préparatifs de guerre continuent avec la plus grande activité dans toutes les parties de la monarchie Espagnole.

#### I T A L I E.

ROME (*le 17 Juin*). Le Pape a fait expédier à tous les évêques de l'état de l'Eglise & à ceux de Ferrare, d'Urbino & de la légation de Bologne , des lettres circulaires pour un jubilé d'une semaine , à l'exemple de celui qui a eu lieu ici , afin d'invoquer le secours du ciel contre les dangers où la Religion se trouve exposée dans toute la chrétienté.

S. S. avoit envoyé des ingénieurs à Terracine pour examiner la possibilité d'y établir un nouveau port ; mais elle paroît avoir abandonné ce projet , effrayée par les dépenses qu'exigeroit l'exécution de ce grand ouvrage.

PISTOIE (*le 18. Juin*). Notre évêque , Mgr. de Ricci , connu par le zèle complaisant avec lequel il s'est prêté aux innovations du ministère Autrichien , est réduit à errer çà & là dans

la Toscane, déguisé en paysan. Il étoit allé dernièrement dans une paroisse de campagne, située dans le diocèse de Chiusi (jadis *Clusium*), où Mgr. Pannilini, évêque de cette ville, se trouva pour le recevoir. Mais comme cet évêque a suivi l'exemple de son collègue, & que les mêmes procédés l'ont rendu également odieux au peuple, il est difficile que Mgr. de Ricci puisse rester, avec sûreté pour sa personne, dans l'asile qu'il a choisi. L'insurrection vient d'éclater à Florence. Le peuple s'est emparé de quelques portes; il a arboré la cocarde, & il demande à grands cris que les affaires ecclésiastiques soient rétablies dans leur ancien état. Il refuse outre cela de reconnoître la régence établie par Léopold II; il demande qu'on lui envoie un grand-duc, & qu'on prohibe l'exportation du bled. Les habitans de Livourne ont fait la même demande. Le gouverneur de cette dernière ville, ayant fait tirer sur le peuple, n'a pas tardé de s'en repentir; plusieurs soldats ont été tués, & sans l'archevêque de Pise, qui a obtenu un armistice de 15 jours pour envoyer à Vienne les justes plaintes des habitans, les choses en seroient venues à la dernière extrémité.

La régence est devenue odieuse, sur-tout à cause du sénateur Gianni, qui fut l'instrument dont s'est constamment servi le grand-duc dans les nouveautés qu'il a introduites dans cet état. On écrit d'ailleurs que la fermentation gagne de proche en proche dans les différentes provinces de ce duché, mais principalement dans les diocèses dont les évêques ont imité Mgr. Ricci. Mgr. l'archevêque de Florence a suspendu de leurs fonctions 17 ecclésiastiques connus par leur attachement au jansénisme.

Quelques religieux, fécularisés jadis par M. Ricci, ont été relégués dans les prisons par les ordres du même archevêque. Parmi ces derniers se trouve le fameux ex-Dominicain Bartoli.

### A L L E M A G N E.

BRESLAW (*le 28 Juin*). Les apparences de guerre augmentent avec les préparatifs hostiles. Le roi de Prusse, ne s'étant arrêté que fort peu de tems à Schweidnitz, s'est aussi-tôt rendu par le comté de Glatz à son quartier-général de Schönwalde, où le duc-regnant de Brunswick l'a accompagné : mais le prince-royal de Prusse, ayant été attaqué de la fièvre, a dû rester à Schweidnitz. Le 15, S. M. a dîné chez le comte de Magnis à Eckersdorff, ayant dessein de se rendre de-là par Neiff à Cofel. Le 13 à midi, le comte de Hertzberg, premier-ministre du cabinet Prussien, arriva ici, où le 15 il fut suivi par les ministres d'Angleterre, d'Autriche, de Hollande & de Pologne, résidant près la cour de Berlin. On dit qu'il se tiendra un congrès à Reichenbach. Il est cependant des politiques qui prétendent que ce congrès ne s'ouvrira pas, ou qu'il sera d'une très-courte durée.

Le premier ambassadeur du roi pour l'élection d'un chef de l'Empire à Francfort, le prince de Sacken, est parti de Berlin le 20 avec toute sa suite pour se rendre à sa destination. On ne croit cependant pas qu'il s'agira de sitôt de l'élection d'un empereur, mais qu'on s'occupera de la création du 9e. électeur & de quelques autres objets. On prétend que la dignité impériale recevra un échec considérable dans la nouvelle capitulation. Quelques politiques vont jusqu'à préfager qu'il n'y

aura plus d'empereur : opinion trop paradoxale pour trouver d'abord beaucoup de partisans.

VIENNE (*le 27 Juin*). Après l'arrivée d'un courier de Berlin, il se tint, le 15 de ce mois, une grande conférence qui dura depuis 11 heures du matin jusqu'à 3 heures. Le roi y assista avec ses ministres. Il est connu que la question a roulé sur les concessions à faire par notre cour, pour avoir la paix avec celle de Berlin, & terminer la guerre avec la Turquie, & (dans le cas que le cabinet Prussien agréât ces déclarations préliminaires) sur le plan à suivre dans les conférences ultérieures qui se tiendront à Reichenbach. Léopold a approuvé l'*Ultimatum*, dont on est convenu en sa présence, & M. le baron de Spielmann a été choisi pour aller le porter lui-même à Breslaw, & en le remettant personnellement à S. M. Prussienne & à son ministre, leur donner tous les éclaircissements convenables pour en bien saisir les termes & l'intention. Il est parti dans la matinée du 19, pour la Silésie. Mais dans l'incertitude de l'impression que pourroient faire sur le cabinet Prussien, les déclarations dont il est chargé, le feld-maréchal de Laudon est parti le 18 après-midi, pour aller se mettre à la tête de l'armée en Moravie. On dit qu'il regne dans cette armée une maladie contagieuse qui emporte beaucoup de monde, que les Prussiens ont tiré un cordon pour se garantir de la contagion, & donné ordre de tirer sur les transfuges Autrichiens.

Nous venons d'essuyer un grand échec en Valachie. Un rapport du prince de Cobourg expédié le 10 du camp près de Frutineſtie, apprend que les Turcs de la garnison de Giur-

gevo ont fait une sortie dans laquelle ils ont détruit nos batteries & tué deux généraux, 40 officiers & 1500 soldats, & se sont emparés de 60 pieces d'artillerie. Le prince a aussi-tôt levé le siege & campe actuellement à quelques lieues de là.

La diete de Hongrie se trouve à-peu-près dans le même état où étoient en France les états-généraux sur la fin de Mai de l'année dernière. Les deux chambres n'ont encore pu s'accorder sur rien, & cette rivalité peut amener une explosion qui change l'ordre des choses.

AIX-LA-CHAPELLE (le 30 Juin). Les troupes d'Empire destinées à exécuter le décret de Wetzlaer, reçoivent beaucoup de renfort; d'un autre côté les Liégeois se fortifient de toutes parts & s'apprentent à se défendre vigoureusement. On dit qu'ils manquent d'argent; mais on ajoute que depuis que le clergé s'est constitué caution, il est apparent qu'ils ne tarderont pas de faire un emprunt considérable; quoiqu'il paroisse un décret du haut-directoire en date du 14 Juin contre cet emprunt.

On espere que malgré les efforts que les métropolitains se proposent de faire à la prochaine diete, pour faire ratifier leur schisme avec le saint Siege, l'Allemagne continuera à tenir au centre de l'unité, à respecter le souverain-Pontife & ses Envoyés. Le *Bref du pape aux quatre archevêques*, produit par-tout la plus grande impression. On fait que celui de Treves a hautement renoncé aux extravagances du congrès d'Ems, & qu'il a sollicité de la manière la plus touchante ses trois collègues de suivre son exemple. Lors de l'envoi du Bref dont nous venons de parler, au grand chapitre de Munster, de la part de Mgr. le nonce de Co-

logne, ce chapitre a saisi cette occasion pour reconnoître solennellement & par une lettre de remerciement, sa qualité de nonce, contestée par les folliculaires de Bonn & de Mayence.

Une lettre de Francfort raconte l'anecdote suivante. » Le fameux Schneider, professeur à  
 ,, Bonn, retournant de Wetzlaer, où il avoit  
 ,, prêché l'oraison funebre de Joseph II, par  
 ,, Francfort, & manquant d'argent pour payer  
 ,, l'aubergiste de la *Maison rouge*, proposa  
 ,, une souscription par laquelle il s'obligeoit  
 ,, de déclamer cette oraison pour la deuxième  
 ,, fois, si chacun des hôtes vouloit lui donner  
 ,, quatre *batzen*; on lui en donna trois,  
 ,, au moyen de quoi ceux qui n'avoient pas  
 ,, entendu cet éloge dans l'église, eurent la  
 ,, satisfaction de s'en édifier dans le cabaret,  
 ,, lieu pour lequel elle avoit été faite, si on  
 ,, en juge par le style & les faillies de l'auteur,  
 ,, déjà connu par d'autres productions  
 ,, du même ton \*.

\* 15 Mars  
 p. 461.

#### F R A N C E.

PARIS (*le 6 Juillet*). On ne parle ici que de la fête du 14 Juillet, jour anniversaire de la révolution, qui aura définitivement lieu dans le champ de Mars; on prétend combler les fossés qui l'entourent, & donner par-là plus d'extension au terrain destiné à recevoir les spectateurs. M. de la Fayette prend des mesures pour préserver les plaisirs de cette réjouissance patriotique de toutes espèces de troubles & d'alarmes qui causeroient quelques accidens. Cette fête coûtera prodigieusement, vu l'anarchie qui regne dans toutes les parties de la municipalité. — Le roi fait faire un superbe habit national; il est certain qu'il en

fera paré, ainsi que M. le Dauphin & Monsieur, le jour du 14 Juillet. Paris leur fera également, à chacun, présent d'un magnifique uniforme. Louis XVI aura par-dessus ce vêtement un manteau royal, tel que celui porté par St. Louis. L'autel, élevé à la Religion par les mains de la patrie & de la liberté, sera placé sur un monticule de gazon, orné de fleurs. — Dans une des plus accréditées de nos feuilles publiques, on propose aux dames, pour ce jour mémorable, le costume suivant, qui a été celui des dames de Rouen le 29 du mois dernier, lors de la fédération.

Jupe de taffetas blanc, échiquetée par en-bas. Caraco de taffetas bleu-de-roi, aussi échiqueté, ayant des manches en amadis, petits paremens rose-vif, boutons nationaux aux trois couleurs, collet à trois rangs; premier collet blanc, échiqueté, tombant sur le caraco; second collet rose-vif; troisième collet-montant, en taffetas noir.

Fichu de linon-batiste.

Ceinture de ruban aux trois couleurs.

Souliers noirs, rosettes aux trois couleurs.

Chapeau à cloche, le dessous blanc, le dessus bleu-de-roi, forme casquée-rose, rubans nationaux, plumes de coq noires, placées au milieu d'une cocarde à fix feuilles.

Dans la séance du 19 Juin, l'assemblée-nationale a supprimé tous les titres de noblesse, les noms de *duc*, *comte*, *baron* &c., ainsi que les livrées & toute marque honorifique (a).

(a) Un périodiste étranger a rendu ainsi l'esprit de ce décret. „ Dans sa séance du 19 au soir, l'assemblée-nationale a pris la résolution étrange de „ faire briser tous les moules où l'on façonnait ci- „ devant des vases de porcelaine; & a arrêté qu'à „ l'avenir il ne seroit plus fabriqué dans tout le „ royaume que des vases de la même argile „ Un

M. l'abbé Maury a vainement plaidé pour la noblesse. Plusieurs députés ont fait des protestations très-fortes contre le décret. Celle de M. le marquis d'Argenteuil est conçue en ces termes :

„ Le député de la noblesse d'Auxois aux états-généraux, déclare que, chargé par état & par son mandat de défendre toutes les propriétés de ses commettans, & considérant qu'ils n'en ont pas de plus précieuse que celle de leur noblesse ;

„ Considérant qu'après la renonciation formelle faite par eux à tous les privilèges pécuniaires, on ne pouvoit raisonnablement ni légalement en exiger d'autres ;

„ Considérant que l'assemblée elle-même a reconnu & constate l'existence de la noblesse par son décret sanctionné par le roi, en date du mois d'Août dernier, par lequel décret il est dit : „ Tous les citoyens, sans distinction de naissance, pourront être admis à tous emplois & dignités ecclésiastiques, civiles & militaires, & nulle profession utile n'emportera dérogeance ; „

„ Considérant que la noblesse porte avec elle un caractère indélébile, dont les actes de dérogeance peuvent seuls en priver ceux qui en sont revêtus ;

„ Considérant que l'état de noble, excepté dans les cas ci-dessus, se transmet nécessairement aux enfans qui le tiennent de la nature & des peres dont ils sont nés ;

„ Considérant que nulle puissance n'a la possibilité d'ôter à un homme les ancêtres que le sort lui a donnés.

„ Considérant enfin que la noblesse héréditaire est une substitution graduelle & perpétuelle dont la génération pré-

autre s'est exprimé de la sorte. „ L'assemblée nationale a ordonné de couper les crêtes à tous les coqs ; vu & considéré que beaucoup d'oïseaux plus méritans n'en ont pas, que les poules même n'en ont que de petites, & quelques-unes point du tout : ce qui fait une bigarrure & une inégalité injuste dans la race des oïseaux en général, & même entre les individus d'une même famille. „

présente joint & n'a pas le droit de priver les générations futures ;

*Le soussigné, député susdit, déclare que n'ayant pu faire entendre mes justes réclamations à la séance du samedi 19 Juin, ni les faire recevoir le lendemain par l'assemblée, je proteste contre le décret qui a voulu abolir l'hérédité de la noblesse, & que n'ayant pu être admis à déposer la présente protestation sur le bureau de l'assemblée, parce qu'elle n'en reçoit aucune, je la déposerai chez un officier public, pour servir à mes commettans, ainsi que de justice & de raison. A Paris, ce 21 Juin 1790.*

*Le Marquis d'Argenteuil.*

Dans la même séance on proscrivit toutes les statues qui expriment la servitude & l'esclavage. En conséquence, on ordonna l'enlèvement des quatre statues de la place de victoire, qui représentent les nations vaincues par Louis XIV. (a)

(a) „ En enlevant ces statues (dit un observateur qui plaisante quelquefois dans des matières graves), on ne fait, ce me semble, que la moitié de la besogne. Le monument est dessiné, gravé par-tout ; une multitude de livres en donne la description ; il existera donc toujours dans la mémoire des hommes, si l'on ne prend pas la précaution d'en poursuivre la destruction jusques dans ces copies. Oh ! quel plaisir j'aurois de lire le décret qui enjoindroit à tous les citoyens qui possèdent des modèles, des dessins, des gravures du monument en question, de même que tous les livres qui en parlent, de les porter incessamment à l'hôtel-de-ville pour être livrés aux flammes, & éclairer la fête imposante du 14 Juillet prochain ! Moi qui n'ai point de livres, je viens de trouver sur une tablette cet abominable *Traité des Statues* par Lemée, en tête duquel on voit la gravure du monument ; je serai un des premiers à le porter. En attendant, c'est pour moi une véritable satisfaction de voir que la même municipalité de Paris, chargée par la Feuillade de la conservation de son

Il s'est fait à Nîmes un massacre affreux des catholiques. Près de 800 ont été tués par les protestans ; plus de 30 , réfugiés dans un souterrain , ont inutilement demandé la vie ; ils furent tous passés au fil de l'épée. Les philosophes & les protestans ont fait circuler des relations où les catholiques sont représentés comme agresseurs : mais c'est une calomnie atroce , ajoutée à la cruauté du fanatisme. Le *Journal général de France*, auquel on peut certainement s'en rapporter (a), vient de publier la relation suivante. » La compagnie des dragons nationaux,

monument, qui recevoit des médailles pour honoraire des visites qu'elle en faisoit, soit aujourd'hui chargée de le détruire en partie... Dès que ces monumens du despotisme seront renversés, j'en indiquerai d'autres encore, & à Paris & dans les provinces, qui doivent aussi disparaître d'un pays libre qu'ils déshonorent. J'invite seulement les citoyens à faire un tour à la place-royale, & à lire avec attention les inscriptions de la statue de Louis XIII. »

(a) L'auteur (M. l'abbé de Fontenay) avoit été lui-même trompé par les relations mensongères, & s'est fait un devoir de se rétracter. » Nous avons imprimé, dit-il, une notice sur les troubles de Nîmes. La personne qui nous en avoit envoyé la relation, nous en avoit garanti la fidélité ; & quoique nous eussions peine à nous en persuader, nous avons cependant fait usage de l'article, parce qu'en tout, nous recherchons la vérité, & cette circonstance doit prouver notre impartialité. Depuis, nous avons reçu deux lettres qui nous attestent que les faits contenus dans la relation sont inexacts, & nous nous empresseons de les rétracter, en analysant ces deux lettres qui sont absolument concordantes dans les détails principaux. Elles sont en date du 16. » C'est l'analyse de ces deux lettres que nous donnons ici.

„ presque toute composée de protestans, for- *Journ. gén.*  
 „ toit de l'évêché, où elle est dans l'usage de *de France.*  
 „ faire l'exercice, au moment où le peuple *n<sup>o</sup>. 179.*  
 „ sortoit de Vêpres. Ils ont fait caracolier leurs  
 „ chevaux, & on assure qu'ils ont renversé une  
 „ femme & un médecin âgé. Le peuple dit des  
 „ injures à la troupe des dragons, & ceux-ci  
 „ ont tiré sur le peuple désarmé; le combat a  
 „ duré, cette première soirée, entre ces dra-  
 „ gons, ayant des armes à feu, & la légion  
 „ des Scebes, armés seulement de piques. —  
 „ On soupçonne qu'il y avoit un complot dé-  
 „ terminé pour ce jour-là, puisque le lende-  
 „ main matin, dès trois heures, les légions des  
 „ Cévennes étoient arrivées, & que des deta-  
 „ chemens de Beaucaire, Arles, Tarascon,  
 „ Montpellier &c. couvroient les places de  
 „ Nîmes & composoient une armée de plus  
 „ de 30,000 hommes. Comment en effet auroit-  
 „ on eu le tems d'avertir ces différentes lé-  
 „ gions? Cette circonstance est précieuse. Une  
 „ autre vérité non moins évidente, c'est que  
 „ cette malheureuse affaire de Nîmes n'est que  
 „ la guerre de quelques factieux contre la mu-  
 „ nicipalité. Il n'a point du tout été question  
 „ de religion; elle n'a été ni la cause, ni le  
 „ prétexte du désordre. Le commissaire du roi  
 „ s'est installé à l'hôtel-de-ville, après la fuite  
 „ des officiers municipaux, & le premier usage  
 „ qu'il a fait de tous les pouvoirs dont il s'é-  
 „ toit environné, a été de faire attaquer, avec  
 „ du canon, la communauté des Capucins, & la  
 „ Tour-Froment où le peuple étoit retranché. „

On écrit de Chartres que la cérémonie de la  
 fédération y a été brillante, mais que le pro-  
 jet de dîner au camp des troupes nationales a  
 été dérangé par la pluie. Il est encore arrivé

deux autres accidens fâcheux. Le cheval de M. Petey, major de la garde-nationale Chartraine, s'étant abattu sous lui, le major a eu la jambe cassée; un canon ayant crevé, a blessé trois particuliers, dont deux l'ont été légèrement à la jambe; le troisieme a eu le crâne fracassé d'un éclat: il est mort le lendemain, & a été inhumé avec les honneurs militaires. La messe a été célébrée au camp, par le prier de l'abbaye de Saint-Pere, en Vallée, aumônier de la garde-nationale Chartraine, & la pluie ayant empêché de chanter le *Te Deum*, il a été chanté l'après-midi dans l'église cathédrale, avec cette invocation, en faux bourdon:

*Domine salvam fac gentem,*  
*Domine salvam fac legem,*  
*Domine salvam fac regem.*

Cette innovation dans le verset du Pseaume *Exaudiat* a paru si heureuse, que l'église a retenti des plus vifs applaudissemens (a). Mais un imprudent ayant ajouté, toujours sur le même ton & comme faisant suite, *Domine salvam fac Gallicam mentem*, a été traîné hors de l'église & confiné, en attendant, dans le plus voisin corps-de-gardes.

---

(a) Rien ne marque mieux l'irréligion du siècle, que ces scènes bruyantes dans les églises; rien ne contraste plus scandaleusement avec le silence & le recueillement de l'adoration, que la pétulance de ces battemens des mains, qui me rappellent toujours les paroles du Prophete: *Quin & ego plaudam manu ad manum, & implebo indignationem meam. Ego Dominus locutus sum.*, Et moi aussi, dit le Seigneur, „ & moi aussi je battrai des mains; je ferai éclater „ mon indignation. C'est moi qui vous le dis „ *Ezech.*, XXI, 17.

Les Avignonois ont secoué la domination du pape, & se font offerts à l'assemblée-nationale. Cette révolution a été marquée par des horreurs incroyables. Le vice-légat a eu bien de la peine à se sauver. On avoit planté une potence en face du palais. Les marquis de Rochegude & d'Aulan, M. Anfrac, bénéficié de la métropole, ont été arrachés de leur demeure, & pendus par la populace. Les exécutions n'ont été suspendues qu'à la sollicitation du maire d'Orange, qui, ayant appris ces scenes affreuses, s'est rendu à Avignon, à la tête de 300 hommes. Tous les prisonniers, au nombre de 22, ont été transférés à Orange, sous une escorte de 4000 hommes. Ces défaits ont eu lieu depuis le 28 Mai jusqu'au 2 Juin.

On a rendu publique la lettre suivante de M. le cardinal de la Rochefoucault au supérieur-général de la Congrégation de S. Maur.

Paris, 6 Mai 1790.

*Je ne dois pas vous laisser ignorer, mon révérend pere, les dispositions du pape, relativement à la sécularisation des religieux qui croiront avoir des raisons légitimes, pour profiter de la liberté que leur a accordée l'assemblée-nationale.*

*Dans les circonstances présentes, il étoit absolument nécessaire, en suivant toutefois les vrais principes de l'Eglise, de prendre les voies canoniques les moins dispendieuses pour procurer aux religieux une autorisation capable de rassurer leurs consciences. Tous mes confreres les évêques ont senti la nécessité de se prêter à une opération qui pût concilier les intérêts de la Religion & le desir des particuliers, & en conséquence j'ai eu l'honneur d'être l'interprete de leurs sentimens auprès du Saint Pere.*

*La réponse du pape a été conforme à nos vœux; il nous assure par son Bref du 31 Mars dernier, que les Brefs de sécularisation seront expédiés gratuitement à la Daterie, lorsqu'ils seront demandés par les évêques.*

qu'il déclare seuls juges des raisons alléguées par les religieux qui demanderont à être sécularisés.

Les évêques se trouveront par-là à portée de connoître les sujets en état d'être employés avec succès dans le saint ministère, & de fixer ainsi dans leurs diocèses ceux qui, entraînés par les circonstances, n'en respectent pas moins les obligations de l'état ecclésiastique régulier.

Je vous prie, mon révérend pere, de faire connoître dans les différentes maisons de votre ordre, les dispositions du Saint Pere, afin que les religieux qui voudront en sortir, puissent s'y conformer, & profiter en sûreté de conscience de la liberté décrétée par l'assemblée-nationale.

Je saisis avec empressement cette occasion pour vous assurer, mon révérend pere, de la sincérité des sentimens qui m'attachent à vous.

(Signé) D. cardinal de la Rochefoucault.

Presque toutes les religieuses soutiennent l'épreuve du jour avec cette confiance & cette fermeté digne des vierges du Seigneur. Quand les officiers municipaux vont leur offrir la liberté de sortir de leur couvent, presque toutes renouvellent le vœu de mourir fidelles à Jesus-Christ. Ah ! nous ne pouvons pas en dire autant des religieux. On a ici le gardien des Capucins, barbe rasée & cheveux frisés en habit de couleur, dans les galeries de l'assemblée-nationale ; & dans ces galeries on a battu des mains. Peu de jours après, on a vu le même religieux en habit de son ordre, à la procession de la Fête-Dieu ; en quel de ces deux jours étoit-il donc masqué ?

Dans une des meilleures feuilles périodiques qui s'impriment dans cette capitale, on lit ce qui suit. « On commence dans les pays étrangers à examiner & à juger les opérations de l'assemblée-nationale. Le Journal de Berlin, qui est fort répandu dans toute l'Allemagne, s'attache plus particulièrement à critiquer ces

*mêmes opérations. En parlant des finances du royaume de France, l'auteur soutient affirmativement que les biens ecclésiastiques ne seront d'aucun secours pour le trésor public ; que la majeure partie sera gaspillée & mangée au jour le jour ; que l'impôt pour le culte sera une nouvelle charge pour le peuple &c. &c. L'auteur de ce Journal dit encore que jusqu'ici l'Assemblée-nationale de France n'a employé, en finance, que de petits moyens, n'a fait que des opérations & des économies mesquines &c. &c. On voit bien que l'auteur écrit avec prévention, & que la jalousie lui dicte ces diatribes contre nos augustes représentans qui vont nous rendre le plus heureux peuple de la terre, comme chacun fait „ — La même feuille contient le discours suivant qu'elle attribue très-faussement à une illustre Belge. „ L'art de régir le peuple est un art difficile & redoutable en lui-même ; mais il est devenu impossible, horrible & détestable, depuis que le philosophisme a banni la raison & la Religion d'une partie de l'Europe ; qu'il a renversé les têtes, détruit la subordination, établi un système social en dépit de tous les principes de la politique, & imaginé un plan extravagant, dont les annales du monde ne nous avoient pas encore fourni d'exemple. On avoit vu les révolutions des anciens empires, l'établissement des nouveaux ; mais jamais il n'étoit venu dans l'esprit de convoquer une cohue attroupée sous le nom d'Assemblée-nationale, où chacun fût libre, roi, souverain, où le sage & l'insensé eussent également droit de faire une motion, où la plus extravagante fût accueillie, & la plus raisonnable rejetée par des cris, à la lanterne, à la potence ; où tous enfin fussent ad-*

mis, loups, tigres, lions; mais où parmi les hurlemens, les rugissemens effroyables des animaux féroces, les bêlemens expirassent sur les levres des agneaux qui voudroient oser se faire entendre; en un mot, où ces mêmes agneaux, changeant de nature, fussent forcés de hurler, de rugir avec ces bêtes carnacieres, & de se joindre à elles pour attaquer leur berger & l'écraser „ — On voit encore dans la même feuille cette espece d'horoscope. „ C'est la France qui doit fixer l'attention principale; c'est là que doit s'arrêter le grand intérêt de l'Europe entière; & ceux qui savent profiter des fautes presque toujours irréparables ou funestes que commettent les grandes nations, regardent, sans doute, ce beau royaume du même œil que l'on jettoit sur la Pologne, quand ses divisions ont démembré son corps politique, & l'ont rendu la proie des conquérans. Les souverains de l'Europe voient, avec effroi, les prérogatives du roi de France enlevées & suspendues à la fatale lanterne; ils étudient les opinions actuelles des François, la direction de leurs idées, leur nouveau système de liberté, & ils y voient autant d'épidémies dont la communication est aussi inévitable que dangereuse. Ne seroit-ce pas, se demandent les cabinets des rois, par des amputations qu'on pourroit rétablir le corps politique François? Ne pourroit-on pas remettre le cercle entier de Bourgogne & du Haut-Rhin dans l'état où il existoit sous Louis XIII? Projet hardi! qui demandera de grandes forces, dont l'entreprise donneroit une grande commotion à la France. „

On lit dans le n°. 125 des *Annales* de M. Linguet, une lettre d'une dame de Bruxelles en date du 25 Juin, pleine d'énergie & de vé-

rité. En voici quelques passages. „ *Nos calomniateurs puissans en intrigues, en impostures, ont accaparé toutes les plumes & toutes les bouches qui sont dans l'habitude de parler au public. Il n'y a pas d'extravagances ni de mensonges qu'on ne se soit permis d'accumuler contre nous; les cris les plus violens se sont élevés contre les détentions opérées dans ces derniers tems (a). Ce n'est cependant pas d'avoir cédé enfin à la nécessité que nous avons à rougir ou à nous repentir, c'est de n'avoir pas pris plutôt ces précautions salutaires & indispensables.* „

„ *Si l'on s'en étoit occupé dès l'instant où la nation s'est si courageusement reconquise, & qu'immédiatement après la fuite de ses oppresseurs, on eût réduit à l'impuissance de la trahir les perfides qui préparoient ici le retour du tyran, les affiliés de la race des Pantheres, comme vous les avez si bien nommés, nous se-*

(a) Nous avons déjà remarqué que la haine & les imprécations philosophiques étoient effciellement inhérentes à notre révolution \*. Rien n'en constate mieux l'esprit & le but, & par conséquent rien n'est plus propre à inspirer la confiance & à donner une consolante idée des événemens futurs. Au bruit de ces malédictions des gazetiers, brochuraires, libellistes &c. qui, comme des taureaux furieux (pour me servir d'une comparaison de l'Écriture), suivis chacun de son troupeau, hurlent contre les hommes d'une vertu éprouvée, la nation Belgique peut dire comme le peuple choisi : *In hoc cognovi quoniam voluisti me, quoniam non gaudebit inimicus meus super me.* Psal. 40. — Qui fait si au contraire ces révolutions si célébrées, si exaltées dans les feuilles publiques, auront la consistance & les effets dont on les flatte ? *Deus dissipavit ossa eorum qui hominibus placent; confusi sunt, quoniam Deus sprexit eos.* Psal. 52.

\* 1 Fév.  
p. 216.

Congregatio tauro-  
rum in vac-  
cis populo-  
rum, ut  
excludant  
eos qui pro-  
bati sunt ar-  
gento. Psal.  
67.

rions déjà tout tranquilles, & notre indépendance reconnue. „

„ En attendant, tous les villages du Brabant viennent successivement à Bruxelles rendre leurs hommages aux Etats, les reconnoître pour souverains, & consigner entre leurs mains leurs dons patriotiques. Ces dons n'ont point été décrétés : ce n'est point une contribution forcée, arrachée sous un beau nom à la sollicitation d'un ministre banquier : ils n'ont point pour objet de payer les arrérages d'une dette énorme, contractée par des agioteurs corrompus & corrompans, à la charge d'un peuple subjugué, avili. C'est un don vraiment volontaire, vraiment fait à la patrie, destiné à lui procurer les moyens de défense, à multiplier les bouches de feu, qui signifient au tyran & à sa race, leur exil irrévocable vers le Danube. „

„ Au moment où je vous écris, les seuls villages du Brabant ont déjà fourni en 15 jours plus de 700,000 florins (un million & demi, argent de France) ; il en est de même à proportion dans les autres provinces. Les femmes seules d'une seule rue de cette ville, ont acheté trois canons, tandis que leurs maris sont exposés à ceux des Autrichiens, & versent leur sang pour la patrie. Je ne crois pas que l'histoire puisse rien offrir de plus intéressant que cette nation par son courage, & de si attendrissant que ces traits de son patriotisme. „

La dame Brabançonne se plaint ensuite avec force du procédé de M. de la Fayette qui a poussé l'insulte envers les Belges, jusqu'à opiner dans l'assemblée-nationale à ne pas ouvrir une dépêche du congrès. Elle fait un contraste de la conduite qu'a tenue la France envers l'Amérique, qui n'avoit pas à beaucoup près les

mêmes titres que les Belges, pour réclamer leur liberté. M. Linguet répond amplement à cette lettre, & rend aux Belges toute la justice qu'ils méritent. Voici un passage de cette réponse. „ *A la même place où M. de la Fayette avoit opiné à repousser dédaigneusement la dépêche du congrès-Belgique, & où son opinion avoit fait décret; M. Bouche a opiné à admettre les députés Avignonois, comme envoyés d'une puissance étrangère: son motif étoit la nécessité de rendre hommage à l'indépendance, à la souveraineté d'un peuple libre qui envoie à l'Assemblée-nationale ses ambassadeurs; & l'opinion de M. Bouche a aussi fait décret.* „

„ *On auroit pu observer que le peuple libre d'Avignon ne l'étoit qu'au même titre que le peuple Belgique par l'expulsion du souverain qui le régissoit jusques-là; que même l'insurrection du Comtat pouvoit sous un certain point de vue être regardée comme une rébellion, au lieu que celle des Pays-Bas, en tout sens, est un acte de la justice la plus stricte, la plus rigoureuse. Le gouvernement papal étoit aussi doux que le joug Autrichien Allemand étoit exécrationnable: le Pontife seant près du Tybre, n'avoit rien juré à ses sujets riverains du Rhône, que ce que la loi générale impose d'égards à un prince envers ses peuples: mais les tyrans de Vienne ne recevoient la couronne du Brabant qu'en jurant solennellement, littéralement, de respecter même les loix particulières du pays, à peine d'en être chassés, à peine d'être déchus de tout droit de souveraineté.* „

„ *Ainsi, vous allez être fondée à vous récrier encore sur cette inconséquence intolérable, d'avoir affecté de ne pas même vouloir lire le compliment écrit de votre congrès, d'un peuple libre & certaine-*

ment bien souverain ; tandis qu'on admet, qu'on accueille comme ambassadeurs, les représentans d'un autre peuple qui n'a d'autre droit à cette réception caressante, que d'être libre aussi. Mais encore une fois, tant mieux, & patience. Je ne désespere pas que M. de la Fayette lui-même le premier, ne vous offre d'être l'introducteur de vos ambassadeurs, si vous voulez aussi en envoyer ; si ce n'est pas lui, ce sera M. Bouche ; si ce n'est ni l'un ni l'autre, ce sera un autre ; toujours faudra-t-il finir par-là. „

#### P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 10 Juillet). Tout concourt à consolider la liberté Belgique, en resserrant l'union, en affermissant la constitution, en abolissant toutes les traces du Vonckisme. Les Etats du Hainaut, non contents de supprimer l'humiliante & absurde gloire du Manifeste qui les réduisoit à une corporation mobile & provisionnelle, ont publié une Déclaration (a) en date du 24 Juin, contenant neuf articles excellentement propres à encourager & récompenser le vrai patriotisme. Depuis cette époque les habitans du plat-pays accourent par milliers pour rendre hommage aux représentans nés & permanens du peuple du Hainaut. — On apprend de Malines que le Vonckisme qui depuis quelque tems inquiétoit le peuple & les Etats, y est entièrement aboli : celui qui en étoit considéré comme le moteur & le chef, est venu rendre personnellement hommage au congrès. — La province de Limbourg vient de publier le

---

(a) Nous l'insérerons dans ces feuilles quand elle aura été dûment sanctionnée & publiée.

Manifeste de son indépendance \*, & de s'at- \* Nous le  
tacher plus étroitement que jamais au Brabant. rapporte-  
rons l'ord.  
sui.

— Les Autrichiens ont été constamment repouffés dans toutes les tentatives qu'ils ont faites pour passer la Meuse. — On vient de frapper la premiere monnoie d'argent au coin de la république. Elle est très-bien gravée & a cours pour un florin. On y voit d'un côté un Lion, & au tour, cette inscription : MON. NOV. ARG. PROV. FœD. BELG. 1790. *Nouvelle monnoie d'argent des Provinces-Unies-Belgiques 1790.* Sur le revers, il y a deux mains qui se joignent & qui tiennent un faisceau de fleches. La légende, qui s'y trouve, renferme une des premieres vérités, & mérite l'attention des vrais amis de la liberté (a) : IN UNIONE SALUS. *Le salut de la patrie dépend de l'union.*

Les chanoines réguliers de la congrégation de Windesheim, du couvent dit *Rouge-Clotire*, situé à une lieue de Bruxelles, sont rentrés dans ledit couvent que le dernier duc de Brabant avoit supprimé. Un détachement de nos volontaires accompagna ces religieux jusqu'à leur couvent, où les paysans des environs se rendirent en foule, & témoignèrent par des applaudissemens réitérés, combien le retour de

---

(a) C'est dommage qu'elle renferme un barbarisme du premier ordre. Où l'auteur a-t-il vu qu'*Union* \* signifioit *union*? Est-il possible, ô ma chere patrie, que la langue des Regulus & des Brutus te soit devenue si étrangement étrangere, qu'il ne se trouve plus dans ton sein un homme qui puisse en mettre trois mots sur la premiere monnoie?.... Et puis le *MON. NOV. ARG.*, trois pléonasmes & tautologies d'une force & d'un exemple unique. Il falloit ajouter *ROTUNDA & ALBICANS*.

\* *Union* une  
perle.

ces chanoines leur étoit agréable. — Les Carmelites, accueillies lors de leur expulsion par madame Louise de France, viennent aussi de rentrer dans leur patrie, après un exil de 7 ans, & se sont retirées dans l'abbaye de Forêt pendant qu'on leur prépare un lieu propre pour y remplir leurs devoirs Religieux (a).

---

(a) Quel contraste toutes ces restaurations font avec l'illustre chapitre d'Andenne, dont les dames continuent toujours d'être privées de leurs revenus pour s'être rendues au lieu de leur fondation, lorsque les édits de Joseph II sont venus à cesser dans la Belgique! J'ai vu un avocat soutenir la légalité de la prétendue réunion au chapitre de Moustier (réunion qui n'est dans le fond qu'une véritable destruction), sous prétexte que le chapitre d'Andenne est une fondation laïque. J'ignore de quel genre est la fondation d'Andenne, & je n'ai pas le tems de m'en informer : mais je fais qu'aucune réunion n'a lieu sans un très-libre consentement de tous les individus, sans l'autorisation & la coopération de la puissance ecclésiastique; & je fais qu'il n'y a rien eu de tout cela. Je fais aussi, que toutes ces discussions sont inutiles, & que le vrai point de vue est que feu Joseph II n'a eu aucun droit d'abolir (car de faire *un* de *deux*, c'est en abolir *un*, au moins dans l'ordre local, nominal, numeral &c.) un établissement public quelconque, dûment sanctionné, jouissant des droits de propriété & de possession. Je fais enfin, que si l'édit de Joseph II contre le chapitre d'Andenne doit subsister, tous les édits contre les maisons religieuses, pieuses fondations, établissemens quelconques, subsistent également; & que c'est une opération grimacière de la part de la nation Belgique de refaire ici, ce qu'elle ne refait pas là; sur-tout quand le public, dont le jugement, pur, vrai, impartial, le *vox populi* enfin, s'en prend à l'influence des dames citadines & se livre à des inquiétudes que j'aime toujours à croire déplacées dans une nation saine & loyale.

Décret suivi sur la requête présentée le 31 Mai, 1790, par le comité du clergé des Etats-Belgiques-Unis.

*Rapport fait, les Etats-généraux, & le congrès des Etats-Belgiques-Unis, autorisent les supplians à l'effet de se saisir par forme de séquestre & par les voies usitées de justice, de tous les biens ecclésiastiques situés dans les provinces de l'union Belgîque, appartenans à tous corps réguliers, bénéficiers, fabriques, & tous gens de main-morte de la domination Francoise, ainsi que de leurs fruits, produits & revenus; permettent aux supplians de les régir, administrer & en recevoir les revenus par leur comité établi pour cet effet; le tout par provision, & à charge d'en rendre compte à ceux qu'il appartiendra; font défense d'en faire un emploi, partage ou dividende quelconque, jusqu'à ce qu'il en sera autrement disposé; & sera l'envoyé du congrès en France, chargé d'en donner part au gouvernement François & à l'assemblée-nationale, & d'insister à ce qu'il soit donné aux supplians, l'indemnité due & requise pour faire cesser le présent séquestre, & prévenir des dispositions ultérieures; seront au surplus les Etats des différentes provinces invités & requis de donner, pour autant que de besoin, leur aveu au présent décret, & de concourir à sa prompte exécution. Fait aux Etats-généraux, ainsi qu'au congrès, le 10 Juin 1790.*

Etoit signé J. B. Syben, président des  
Etats-généraux,

De Grave, président du Congrès.

H. C. N. Van der Noot, loco Van Eupen.

Le cardinal-archevêque, toujours animé d'une sainte sollicitude pour la pureté de la foi & l'entière conservation de ce dépôt pré-

cieux, vient d'adresser à ses ouailles une lettre pastorale, conçue en ces termes :

*Jean-Henri, par la miséricorde de Dieu, &c. &c.  
A tous les fideles de notre diocese salut & bénédiction.*

*Entre les charges & les obligations de l'épiscopat, nous avons toujours envisagé, nos très-chers freres, la conservation du dépôt de la doctrine, comme le devoir le plus sacré & le plus inviolable. Intimement convaincus, vivement frappés de cette vérité, nous nous sommes crus obligés, pendant le dernier regne, de nous exposer aux fâcheuses extrémités, dont vous avez été les témoins, pour vous conserver ce dépôt précieux dans toute son intégrité; & si au milieu de ces luttes affreuses notre cœur a été soulagé de quelque consolation, nous en avons trouvé les principaux motifs dans la part que vous avez prise vous-mêmes à nos afflictions, dans l'invincible attachement que vous avez constamment témoigné pour la saine doctrine, & sur-tout dans la soumission & la docilité avec lesquelles vous l'avez reçue, lorsque nous vous l'avons indiqué par nos Déclarations émanées en dates respectivement du 16 & 26 Juin de l'année dernière, sur l'examen de l'enseignement du séminaire-général.*

*Vos favorables dispositions, N. T. C. F., jointes à la situation politique, où se trouvent aujourd'hui ces provinces, pourroient faire croire que nos Déclarations doctrinales, dont il y a eu jusqu'ici plusieurs éditions, ont obtenu un assez haut degré de publicité, pour mettre l'Eglise Belgique à couvert des intrigues & des ressources de l'erreur. Mais outre que l'épidémie des nouveautés anti-religieuses continue à faire des progrès alarmans dans plusieurs contrées de*  
l'Eu-

*l'Europe, & qu'on peut toujours craindre que les personnes atteintes de la contagion n'en apportent parmi vous les influences pestilenciennes; des circonstances particulieres nous ont encore déterminés, N. T. C. F., à publier une nouvelle édition de ces Déclarations; c'est l'approbation par laquelle le souverain pontife les a confirmées, & les témoignages d'adhésion qu'y ont donné plusieurs évêques, nos suffragans en particulier, & plusieurs universités.*

*C'est ce que nous avons la consolation de vous annoncer par les présentes, en vous prévenant que cette édition ne tardera pas à paroître avec toutes les pieces dont nous venons de parler. Et pour mettre une Collection si importante à l'abri des falsifications & des autres inconvéniens qui naissent ordinairement des contre-façons & de la diversité des éditions, chaque exemplaire de celle-ci sera signé de la main d'un de nos secrétaires, en témoignage de son authenticité.*

*Nous exhortons en conséquence tous les ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers de notre diocèse, notamment ceux qui ont charge d'âmes, de se la procurer en cette forme; & nous voulons que la doctrine qu'elle renferme soit enseignée dans les leçons & instructions publiques ou particulieres, ou en tout ou en partie, selon que les tems, les lieux & les autres circonstances l'exigeront.*

*Nous ne finirons pas, N. T. C. F., sans vous rappeler, dans les conjonctures présentes, ce que nous vous avons déjà dit par notre Mandement du 31 Janvier de la présente année, touchant l'attachement & la soumission que vous devez à la Religion & aux loix du pays. Prévoyant alors les dangers auxquels tous systé-*

mes, tendans à y déroger, devoient exposer ces provinces, nous vous avons avertis de vous mettre en garde contre les suggestions des personnes qui vous les inspiroient au mépris de l'ordre établi & de vos représentans légitimes; & une fatale expérience ne vous a hélas! que trop convaincus que nous ne nous étions point trompés dans nos conjectures. Tout seroit perdu, vous le savez, N. T. C. F., si la divine Providence, qui veille sur nous par une miséricorde particulière, ne nous avoit soutenus. Le souvenir de tout ce qui s'est passé depuis la révolution est trop profondément gravé dans vos cœurs pour qu'il soit nécessaire de vous en retracer l'affreuse image: ce que nous en disons ici, n'a d'autre motif que de vous engager à témoigner à Dieu par toutes sortes de bonnes œuvres, une humble & affectueuse reconnoissance pour les secours qu'il nous a si abondamment accordés, à mettre toute votre confiance dans la puissante protection qui nous a soutenus, lorsque toutes les ressources humaines nous manquoient, & à vous rendre en conséquence le plus fréquemment que vous le pourrez, aux prières publiques que nous avons ordonnées depuis long-tems, & souvent réitérées à cet effet.

Donné à Bruxelles en notre palais archiépiscopal le 19 Juin 1790.

† J. H. Card. arch. de Malines.

Par ordre de S. Em. J. H. du Vivier, Secr.

Depuis quelque tems on a proposé dans l'assemblée du Tiers-Etat l'abolition des franchises & immunités; cette proposition accueillie de quelques membres, a paru à d'autres mériter des délibérations, & dans tous les cas être susceptible de modifications. Par exemple, les franchises sont le seul honoraire que tirent les mem-

bres des Etats noble & ecclésiastique, de leur pénible & assidue gestion, de leurs longues & fatigantes sessions. Leur administration est absolument gratuite; elle prend néanmoins un tems précieux à leurs affaires domestiques & personnelles; elle contraste avec le repos & l'indépendance de ceux qui sont exempts de la sollicitude publique; elle contredit en quelque façon la maxime de l'Apôtre : *Nemo militat suis stipendiis unquam*. Il ne paroît donc pas qu'une reconnoissante & généreuse nation doive employer à une telle soustraction, le premier effort de sa liberté & de son pouvoir; sur-tout dans le moment où les fatigues, les dangers, les insultes & les injures effluées pour la cause Belgique par les plus illustres membres de l'assemblée, sont la matière d'un souvenir bien récent encore, & qui ne peut être légèrement effacé. — Une considération plus grave encore & plus générale, est le danger de toucher aux privilèges. Si ceux de la nation ont été si précieux, qu'on les a reconquis au prix de tant de sang; ceux des particuliers, ceux de quelques ordres distingués seroient-ils absolument rien? Et n'est-il pas à craindre qu'en abolissant arbitrairement ceux-ci, on ne rende moins sacrée la sanction de ceux-là?.. Enfin, l'exemple de nos voisins est un avertissement pour les bons citoyens. Ils ont commencé par dépouiller le clergé & la noblesse de la légère prérogative des exemptions; & de degré en degré, l'illusoire système d'égalité les a conduits à la confusion complète de tous les rangs, avant-coureur infaillible d'un Etat qui se dissout & se défait lui-même. (a)

---

(a) On doit convenir que les exemptions les plus raisonnablement fondées, entraînent des abus, qu'el-

*Extrait d'une lettre du général-major Kœhler, du 5 Juillet, imprimé par ordre du congrès.*

„ Ayant eu rapport hier l'après midi, que l'ennemi étoit occupé à faire monter trois piéces de canon de 24, pour placer dans une des batteries qu'il avoit dressée contre nous au pont saint-Jean, & que ces canons se trouvoient de l'autre côté au bord de la riviere; j'ai aussitôt ordonné à mon aide-de-camp, le capitaine-lieutenant d'artillerie Renard, avec 12 bateliers volontaires de Malines & 12 canoniers, de se tenir prêts pour la nuit; M. Renard eut soin que tout fût préparé: j'envoyai les ordres aux différens postes de prendre les positions nécessaires pour leur soutien, sans qu'ils fussent pourquoi, & un détachement de 40 hommes, commandé par le capitaine Bagotier pour les soutenir, & sans savoir quel service le détachement alloit faire. „

„ A 11 heures, le capitaine-lieutenant Renard a passé l'eau avec les 12 canoniers & les 12 bateliers; le détachement de 40 hommes restoit de notre côté dans des barques, prêt à soutenir en cas d'attaque. Ils ont trouvé & emporté deux desdites piéces, mais qui se trouvent être de 18 livres de balles; ils les ont mises dans les bateaux & transportées avec eux; la troisieme auroit été également emportée, mais elle se trouvoit tellement défectueuse, qu'elle est hors de service. „

„ Cette manœuvre a été exécutée avec tant

les servent de voile à la cupidité & à la fraude: mais c'est l'objet de la vigilance & de la réforme, non pas de cette censure brusque & brute qui ne fait qu'anéantir, qui pour s'épargner la peine d'épurer le bien, aime mieux qu'il n'y en ait pas.

de secret, que personne de notre armée n'en étoit instruit, excepté le capitaine Renard, mon aide-de-camp, & qui l'a faite avec une disposition si prudente, que l'ennemi n'en a pas eu la moindre alarme : nos gardes, qui devoient la soutenir, étoient surpris après l'expédition, de n'avoir rien entendu. „

„ Dès que le jour parut, les ennemis commencèrent à crier comme des enragés contre nos sentinelles, sur la prise de leurs canons. „

*Imprimatur*, P. S. van Eupen.

GAND (le 8 Juillet). Ce que tous les bons citoyens ont prévu, est enfin arrivé : le projet d'Organisation, imaginé pour troubler cette province, & y ramener l'ancien gouvernement à la faveur des désordres de l'anarchie, vient d'ameuter notre *Collace* (espece de municipalité) contre les Etats & contre toute espece de loix & de droits établis en Flandre. Les membres de cette Collace, parmi lesquels se trouvent deux avocats & un demi-avocat, prétendent que jusqu'ici *la Flandre n'a pas eu de représentans légitimes*, que *le peuple a toujours le droit de réformer sa constitution*, que rien n'est fixe ni sacré dans un état jusqu'à ce que tous les individus soient convaincus que *la grande fin, qui est la félicité de l'homme, soit remplie*; & avancent d'autres blasphemes politiques où la félonie & la folie, par fois aussi *le galimathias*, se disputent qui aura le dessus. Ce qu'il y a de consolant, c'est que non-seulement toutes les autres villes de la Flandre (parmi lesquelles Bruges s'est distingué avec éclat), mais le très-grand nombre des Gantois, ont horreur de ces maximes, & s'appêtent à prêter la main aux Etats pour extirper les perturbateurs du repos public. On vient

d'en punir encore cinq à Audenarde; trois ont été pendus & deux fustigés. Les paysans accourent de toutes parts pour venir rendre solennellement hommage aux seuls, vrais & constitutionnels Représentans du peuple. Les volontaires leur ont prêté serment avec la plus grande folemnité. Il paroît une *Adresse à la Collace de la ville de Gand par plusieurs de ses concitoyens*, où les déraisonnemens des Vonckistes Gantois sont mis dans le jour le plus lumineux & réfutés avec force. Mais de tous les écrits relatifs à ce sujet, aucun ne réunit plus d'énergie & de dignité que la Réponse des Etats à une lettre amphigourique & fédictieuse de la Collace; dans cette Réponse, en date du 30 Juin, on reconnoît le langage sage & ferme des peres de la patrie.

Nous apprenons en ce moment, que la flotte d'Espagne est sortie de Cadix, & celle d'Angleterre de Portsmouth. Une autre escadre Angloise, prête à fortir, à été renforcée par 17 vaisseaux Hollandois.

*Extrait d'une lettre de la Martinique, du 23 Avril.* " Notre colonie est, au moment où je vous écris, dans les convulsions d'une guerre intestine. La partie du Vent est armée contre la partie de Sous le Vent. Les planteurs veulent exterminer toute la race commerçante. Les deux partis sont en présence l'un de l'autre; déjà plusieurs coups de fusil ont annoncé la guerre. Peut-être demain le sang fraternel de nos concitoyens aura rougi cette terre calamiteuse; c'est une cabale dont il est impossible d'avoir le fil, qui cause cette sanglante discorde. Eh! pourquoi se bat-on? Les uns veulent favoriser entièrement le commerce Métropolitain, & les autres prétendent former des

liaisons, des correspondances lucratives avec les États-Unis. Au fond, chacun plaide la cause de son intérêt particulier, & tout n'en va pas moins de mal en pis. L'objet principal de nos ennemis est de ruiner la colonie; d'y faire mettre le feu, & de la livrer à ses anciens habitans, les reptiles de toutes les espèces. „

#### M O R T S.

M. Benjamin Franklin est mort à Philadelphie le 17 Avril dans la 85e. année de son âge. De simple prote d'imprimerie, il parvint à se faire un nom distingué parmi les savans & parmi les politiques. Il s'appliqua beaucoup à varier les phénomènes de l'électricité & à les faire servir à une théorie qui donnât une idée juste de ce fluide si subtile & si merveilleux. Quoique toutes ses idées n'aient pas joui de l'approbation des savans, on ne peut nier qu'il n'ait répandu des lumieres sur cet objet, & que plusieurs de ses conjectures ne soient appuyées de l'expérience. Nous ne rangerons pas dans cette classe son systême des Conducteurs, invention empirique, pour le moins inutile, mais réellement dangereuse, comme il consiste par la théorie même, & de plus par des effets tristement multipliés (voyez les Journ. depuis le 1 Sept. 1776, p. 68 jusqu'à celui du 1 Août 1787, p. 527. — Art. KIRCHMAN dans le *Dict. Hist.*). Son projet d'appaiser les tempêtes de la mer avec de l'huile & des matieres grasses, est aujourd'hui reconnu pour une illusion complete (voyez le Journ. du 1 Juillet 1782, p. 337 & autres cités *ibid.*). On fait qu'il a travaillé beaucoup à l'indépendance des colonies angloises en Amérique, & c'est à ce titre que l'assemblée-nationale de France a dé-

Annal. po-  
lit. t. 16.  
p. 121,  
p. 16 & 17.

cerné un deuil de trois jours pour honorer sa mémoire. Cependant la guerre dans laquelle il entraîna la France, a fait un mal infini à ce beau royaume, & l'on peut dire qu'elle a mis le comble au désordre de ses finances. „ On nous fit entreprendre, dit Linguet, contre toutes les règles de la vraie politique autant que de la justice, une guerre effroyablement dispendieuse; guerre aussi follement conduite que légèrement engagée; guerre où la nation fut réduite à se regarder comme triomphante quand elle n'avoit pas été battue, & elle n'eut pas toujours cette étrange gloire; guerre qui en ôtant à nos rivaux des domaines immenses en étendue, où leurs forces & leur commerce s'extravafoient avec plus de faste que d'utilité réelle pour eux, leur en a rendu bien plus que l'équivalent, puisqu'une paix plus humiliante qu'avantageuse pour nous a été suivie d'un traité de commerce désastreux, extravagant dans plusieurs de ses dispositions, ruineux dans toutes, & dont on croiroit que l'objet a été d'indemniser l'Angleterre des pertes qu'elle avoit faites en Amérique, de lui assurer en Europe, sur la France, les tributs qu'elle ne pouvoit plus extorquer dans l'autre continent „. Du reste, c'est peut-être ce point de vue là même, qui a rendu cher le nom de Francklin à l'assemblée-nationale, puisque sous ce rapport elle lui doit son existence. —

Cet homme célèbre, étant encore imprimeur, s'étoit fait une épitaphe singulière, où l'on voit qu'à cette date il croyoit à la résurrection un peu plus fermement, que lorsqu'il demanda la bénédiction de Voltaire pour son fils \*. Mais il paroît qu'à la fin il étoit revenu à cette

\* Voy. le  
Journ. du  
15 Mars  
1778, p.  
65.

croissance, puisqu'il voulut que l'épithaphe fût mise sur son tombeau. La voici, traduite littéralement par M. Bertin :

*Le Corps*

*de Benjamin Francklin, imprimeur,  
( comme la couverture d'un vieux livre  
dont le dedans est arraché,*

*Et qui n'a plus ni reliure ni dorure )*

*sert ici de pâture aux vers :*

*Mais l'ouvrage lui-même ne sera pas perdu ;  
car il reparoitra un jour,*

*( ainsi qu'il l'a toujours pensé )*

*dans une nouvelle & plus belle édition,  
revue & corrigée*

*par l'Auteur.*

Jean-Baptiste-Charles-Marie de Beauvais, évêque de Senes, est mort dans son palais épiscopal le 5 Avril. Né en Basse-Normandie en 1733, il déploya de bonne-heure les fruits d'une éducation chrétienne, de solides études & de ses talens pour l'éloquence. Elevé à l'épiscopat, il fut le pere de son peuple, & se distingua dans toutes les occasions où la cause de l'Eglise eut besoin de son intelligence & de sa fermeté. Les plus connus de ses Discours sont des éloges funebres, parmi lesquels on distingue celui de l'infant Dom-Philippe, duc de Parme, celui du maréchal du Muy, & celui de Louis XV. Ce dernier, objet de la censure des courtisans, eut l'approbation de tous les hommes qui desirerent dans les ministres de l'Evangile le langage de la franchise & de la fermeté. L'orateur y célèbre les vertus du monarque sans manquer à la vérité, & déplore ses malheurs sans manquer à sa mémoire. » Viens-je, dit-il, ne faire retentir ici que des louan-

ges ? Viens-je renouveler dans ce temple du Dieu de la vérité , ces anciennes apo- théoses où Rome idolâtre élevoit sans distinction tous ses princes au rang des dieux , sitôt qu'ils avoient cessé d'être hommes ? Loin d'ici une profane adulation ! N'est-ce donc pas assez que la flatterie ait assiégé les princes pendant la vie , sans qu'elle vienne encore se traîner à la suite de leurs funérailles & ramper autour de leur tombeau ? Louons les hommes illustres , célébrons la gloire des héros & des rois ; mais osons déplorer aussi leurs malheurs pour l'honneur de la vérité & pour l'instruction des générations qui leur survivent ». Toute la piece est conçue sur ce ton : composition simple & fiere , tableaux vrais & touchans , diction noble & facile , qui dédaigne ce luxe de métaphores , & ces tours apprêtés qui ne séduisent que les esprits sans goût \*. On lui a reproché de prodiguer l'apostrophe & l'exclamation ; mais le retour fréquent de ces figures , est chez lui un effet de cette heureuse liberté qui conserve aux traits de l'imagination toute leur rapidité , & fait disparaître cette empreinte du travail , si contraire au pathétique. Cet illustre prélat a été une des victimes de la révolution qui a bouleversé la France. Il n'avoit fait que languir depuis la scène que l'archevêque de Paris avoit éprouvée à Versailles , & les autres symptômes qui annonçoient le prochain triomphe du philosophisme. Le public s'attend à voir paroître un Recueil complet de ses Discours imprimés & non imprimés.

\* Voyez le Journal du 1. Octobre 1774. p. 383. — 15 Octob. p. 445.

Charles-Nicolas Cochin , membre de l'académie royale de peinture & sculpture , est mort à Paris le 29 Avril. Né dans cette capitale le

22 Février 1715, il fut destiné par son pere, graveur du roi en sadite académie, & par sa mere, exerçant le même talent, au dessin & à la gravure. A l'âge de 15 ans, ce jeune artiste étoit déjà rebuté du travail froid & monotone des commencemens de la gravure au burin; il se livra au penchant qui l'entraînoit vers la gravure à l'eau-forte, & ce fut dès-lors qu'il déploya & fit connoître les talens rares dont il étoit doué, une touche spirituelle, le génie poétique & la belle composition qui caractérisent les ouvrages de ce célèbre artiste. M. Cochin réunissoit aux grands talens les qualités de l'esprit & du cœur propres à le faire aimer de ses égaux & de ses supérieurs. Ce fut en conséquence qu'il fut choisi, pour partir pour Rome, le 20 Décembre 1749, en la compagnie de M. de Vandieres, désigné par le roi, pour être directeur-général de ses bâtimens, en la place de M. de Tournehem, son oncle; voyage qui dura jusques vers la fin de Septembre 1751. Ce fut en cette même année 1751, le 27 Novembre, que M. Cochin fut reçu académicien par acclamation, & sans avoir donné à l'académie de morceau de réception, & fut admis à la réception du serment ordinaire, entre les mains de M. Coypel premier peintre du roi, directeur & recteur de l'académie royale de peinture & sculpture, le 4 Décembre de la même année 1751. Le décès de M. Coypel, arrivé le 23 Juin 1752, rendit vacante la place de garde des dessins de sa majesté aux galeries du Louvre; M. Cochin fut nommé à cette place, où il continua de se faire connoître non-seulement pour artiste aussi habile, mais comme homme de lettres; & nombre de Discours par lui lus en différens tems à l'académie sur diffé-

rens objets de l'art , & dont plusieurs ont été livrés à l'impression , lui ont mérité d'être élu secrétaire & historiographe de l'académie royale de peinture & sculpture le 25 Janvier 1755. Le feu roi lui accorda des lettres de noblesse , & l'admit ensuite dans l'ordre de St.-Michel , dans lequel il fut reçu le 28 Novembre 1756. Il est peu d'artistes des mains desquels il soit sorti plus d'ouvrages que de celles de M. Cochin , auquel la Providence a conservé l'exercice de ses talens , jusqu'à l'âge de 75 ans passés , qui a fait le terme de ses travaux.

Au court éloge que nous avons fait de M. Clavers dans le Journal du 15 Juin , nous devons joindre ce passage de la notice nécrologique qu'en a publié l'Université , où l'on trouve vraiment le *fortem & tenacem propositi virum* , & en même tems un tableau touchant de la détresse où étoit réduite sous la persécution Autrichienne l'illustre école de Louvain. , *In ea porrò tempora Henrici regimen incidit , quibus infeliciora nunquam vidit academia. Ubique strages & vastitas plùs quàm hostilis. Exturbati cathedris professores : suppressa ac spoliata collegia : milite velut obsessa , quin & occupata ipsa scientiarum sedes , quam Halles appellant : jura omnia ac privilegia Universitatis spreta , ipsaque ejus constitutio convulsa atque eversa. Sed his malis par , quin & superior Henrici animus. Ejus curâ libellus supplex pro tuendis Universitatis ac Facultatis artium privilegiis , ordinibus generalibus Belgicis 12 Octobris , & alter statibus Brabantiaë 5 Novembris contra seminarii generalis erectionem anno 1787 (cujus copiam , quò res majori auctoritate promoveretur , ad omnes Belgii episco-*

pos transmisit) alique plures anno 1788 oblatis fuerunt. Neque minis, neque vexatioribus ab officio dimoveri se passus est. Bruxellas in diem 19 Februarii anno 1788 evocatus, atque illic detentus, pseudo-rectorem, nondum elapso præfecturæ suæ termino, contra Universitatis jus ac consuetudinem, pro arbitrio sibi substitutum seu potiùs obrusum fuisse intellexit. Lovanium rediit, ex jurisperitorum consilio, ad novum eligendum rectorem nihilominus convocatus; sed armorum vi a cæpto desistere, fugæque hostium furori se subducere cogitur. Diè enim 13 Martiæ ut pacis ac tranquillitatis perturbator, jussisque regiis refractarius traducitur, atque, ut in diem 28 ejusdem mensis compareat, ignominioso decreto publicè citatur. Nec erubuit rectoralis dignitatis usurpator in Henricum 13 Maii sententiam dicere, quæ trium dierum spatio patriæ excedere, exutusque omnibus officiis per decennium exulare compellitur. Non tamen hic frangitur Henrici animus: gaudet pro veritate ac justitiâ contumeliam pati. Fugitivus a R. D. Tallon pastore in Roosendaël, Marchionatus Bergarum ad Zomam municipio, exceptus hospitio, patriæ & Universitatis commoda consilio, ope & labore promovere non destitit. A fugâ demùm mense Decembri 1789 retractus & summo omnium plausu patriæ redditus, instaurantæ mense Januario 1790 Universitati præfuit, ac demùm rectorali dignitate, quam ei ultro obtulerat academia, ultimâ Februarii sese abdicavit. „

 Je suis un peu surpris & humilié de ce que malgré les assurances que j'ai données aux souscripteurs du *Dictionnaire historique* d'une prompté continuation dès le premier moment

de tranquillité, plusieurs ne cessent de harceler l'imprimeur par des lettres désagréables. J'aurois cru que ma parole pouvoit les rassurer. Il est vrai que ce projet de souscription, pour éviter les contre-façons, a été conçu contre mon avis; le terme de six semaines pour la livraison d'un volume m'a également déplu; mais n'ayant pas l'esprit prophétique pour prévoir avec certitude la double révolution qui alloit éclater, & tous les embarras qu'elle ameneroit, j'ai laissé arranger l'affaire au gré des intéressés. Aujourd'hui que la raison du retard est aussi visible que fondée sur une cause majeure qui fait loi à tout le monde, il me paroît qu'il faut être honnête & raisonnable. Je le répète, quoique je n'aie dans cette impression, comme dans toute autre, aucun intérêt quelconque, elle me tient à cœur plus qu'à personne. Depuis quelques jours on travaille avec plus d'activité; le second volume ne tardera pas de paroître, & l'on mettra dans la distribution des autres, le moins d'intervalle qu'il sera possible.

Un autre genre de plainte qui me fatigue, est celle qui regarde le caractère de ce Journal, qu'on trouve trop petit, sans considérer qu'il a toujours été tel; que lors de la continuation après l'époque de la proscription, on a pris le caractère le plus semblable à celui qui avoit été précédemment employé; & que dans les ouvrages destinés à devenir des Collections, toute bigarrure de format ou de caractères est désagréable. — Ceux qui se plaignent de la largeur des marges, ne considèrent pas non plus qu'elles ont toujours été telles, & que d'ailleurs cette largeur ne paroît

excessive que dans les pages où il n'y a pas d'additions ; or dans ma maniere d'écrire, ces additions & conséquemment la place qui doit les recevoir, sont indispensables. Cette largeur diminuera encore lorsqu'on reliera chaque volume, & sera telle qu'elle est dans tous les ouvrages exécutés sans mesquinerie & sans gêne.

— Enfin, pour satisfaire autant que possible la généralité des lecteurs, on donnera un peu plus d'étendue aux lignes ; & dès que le caractère aura servi encore quelque tems, on en employera un tant soit peu plus grand.

Je suis bien surpris d'apprendre qu'on m'attribue une feuille intitulée *l'Ami des Belges*, à laquelle non-seulement je n'ai aucune part, mais où il y a bien des choses qui très-assurément n'y feroient pas, si elle étoit dans ma dépendance. Est-il possible que des gens qui devoient me connoître, me supposent des réminiscences aussi contraires à mes principes qu'à la disposition de mon cœur ?



L'ombre est le mot de la dernière énigme.

**D**ESSOUS un sens couvert j'en clos je ne sais quoi,  
 Qui pour être connu les esprits aiguillonne :  
 Ici vous me voyez, vous ne songez qu'en moi,  
 Et pour vous contenter, moi-même je me donne.



Dans le dernier Journal, p. 348, l. 1, adopté, lisez adapté.  
 — p. 366, l. 10, fonctions, lisez frontières. — p. 379, la  
 note est déplacée, & se rapporte à la page précédente, l. avant-  
 dernière, après les mots du même mois, où le renvoi doit être  
 placé. — p. 400 dans l'errata, l. 4, ces paroles avant la fin,  
 au-lieu de doivent être en caractère italique.

## T A B L E.

TURQUIE	(Constantinople.	433
POLOGNE	(Varsovie.	434
ESPAGNE	(Madrid.	436
PORTUGAL	(Lisbonne.	438
SUEDE	(Stockholm.	440
ANGLETERRE	(Londres.	ibid.
ITALIE	{ Rome.	441
	{ Pistoie.	ibid.
ALLEMAGNE	{ Breslaw.	443
	{ Vienne.	444
	{ Aix-la-Chapelle.	445
FRANCE	(Paris.	446
PAYS-BAS	{ Bruxelles.	460
	{ Gand.	469
MORTS.		47 <sup>e</sup>

